

---

DUBLIN – Séance de travail III du CCWG-Responsabilité

Jeudi 22 octobre 2015 – 8h00 à 10h30

ICANN54 | Dublin, Irlande

LEON SANCHEZ :

Bonjour à tous. Nous n'avons pas de micro qui fonctionne ici.

Maintenant nous en avons un. C'est un petit avertissement de deux minutes. Nous allons bientôt commencer. Veuillez rester assis avec vos mains à l'intérieur du véhicule et votre ceinture attachée. Il va y avoir un peu de mouvements.

OK. Peut-être que des gens vont encore se joindre à nous mais commençons. Bonjour à tous. Bienvenue en ce 22 octobre à la séance de travail numéro 3 du CCWG-Responsabilité sur l'amélioration de la responsabilité. Merci de bien donner votre nom lorsque vous parlez pour les besoins de la transcription, et bien entendu également pour les participants à distance. Aujourd'hui nous avons une séance très importante qui s'annonce. Comme d'habitude nous vous encourageons à être ouverts d'esprit et prêts à faire des compromis.

Et je me tourne maintenant vers mon co-président, Mathieu, n'est-ce pas ? Ou est-ce Thomas ? Thomas.

---

*Remarque : Le présent document est le résultat de la transcription d'un fichier audio à un fichier de texte. Dans son ensemble, la transcription est fidèle au fichier audio. Toutefois, dans certains cas il est possible qu'elle soit incomplète ou qu'il y ait des inexactitudes dues à la qualité du fichier audio, parfois inaudible ; il faut noter également que des corrections grammaticales y ont été incorporées pour améliorer la qualité du texte ainsi que pour faciliter sa compréhension. Cette transcription doit être considérée comme un supplément du fichier mais pas comme registre faisant autorité.*

THOMAS RICKERT :

Bonjour. Je suis Thomas Rickert. J'espère que tout le monde va bien aujourd'hui. Félicitations particulières à nos collègues du GAC qui ont travaillé d'arrache-pied pour que le communiqué soit rédigé.

[Applaudissements]

Je suis certain que beaucoup d'entre vous me rejoignent sur l'idée que ce qu'il y a dans le communiqué est très encourageant pour notre travail, il est donc très apprécié. Merci de communiquer cela à vos collègues du GAC. Nous savons que vous avez passé des heures et des heures à débattre de ça. Nous avons dit qu'il s'agissait d'une discussion interne au GAC. Elle a bien eu lieu. Et ce que nous lisons dans le communiqué montre en réalité que nous pourrions progresser, ce qui est très positif. C'est très apprécié.

La raison pour laquelle nous avons soulevé à nouveau la question de la prise de décisions est double. Et peut-être pouvons-nous montrer la diapo avec l'intervention progressive.

Comme vous le savez il y a eu quelques discussions sur l'attribution de seuils pour le lancement ainsi que pour les niveaux d'objection et les niveaux de soutien lorsque l'on en

---

vient au consensus de prise de décisions. Et nous voudrions revenir sur ce point.

Et nous pensons que l'élément est double. Et nous devrions être très clairs dans nos discussions quant à l'élément dont nous parlons, quant à ce que nous disons. Je pense qu'après la deuxième période de commentaires publics lorsque la communauté a fait un pas en arrière sans ambiguïté sur la notion du vote, nous avons développé un concept qui a obtenu le soutien du Conseil sur comment en arriver à des décisions basées sur des consensus avec la communauté. C'est la lettre d'intervention progressive que vous connaissez avec les diverses étapes d'une demande. Ensuite nous aurions l'appel préliminaire. Ensuite nous aurions le forum de la communauté où tout le monde intervient. Les SO/AC prendraient des décisions après des délibérations internes pour ensuite spécifier les résultats des décisions internes. Et ensuite soit le pouvoir de la communauté est rejeté ou, vous savez, il y aurait un consensus sur l'exécution du pouvoir de la communauté, ou non.

Nous voulions donc juste confirmer que cette méthodologie de prise de décisions de la communauté reste d'actualité. Nous n'avons entendu personne exprimer son désaccord sur cette intervention progressive.

---

Ce dont nous avons besoin de discuter...ou ce qui a été demandé d'aborder est...pardon ?

ORATEUR INCONNU : (hors micro)

THOMAS RICKERT : La diapo n'est pas encore là. Mais je suis certain que vous vous souviendrez l'avoir vue encore et encore. C'est la lettre d'intervention progressive, l'escalier, vous savez, avec les différentes phases de consultation. Et nous voudrions juste confirmer que lorsque nous discutons du nombre de SO/AC nécessaires pour établir une requête ou pour apporter un soutien suffisant ou une objection, nous ne remettons pas en question la méthode de la prise de décisions, n'est-ce pas ? Nous voulions juste confirmer cela. Nous en avons parlé plusieurs fois, et le groupe a beaucoup apprécié cette notion d'en venir à des prises de décisions.

Cependant, nous pensons qu'il faut parler de l'équilibre précis des SO/AC nécessaires pour intervenir. Et il ne s'agit pas de mélanger les deux.

C'est quelque chose sur quoi on peut compter. Cette partie ne va plus bouger, n'est-ce pas ? Nous allons bien avoir une décision basée sur un consensus. La question est : Quelles sont les

---

subtilités ? Et nous savons que le SSAC, par exemple, en a discuté longuement. Et Julie Hammer est avec nous aujourd'hui.

Alors pourquoi ne pas commencer la discussion en invitant Julie au micro et en lui permettant de partager l'opinion du SSAC avec nous.

JULIE HAMMER:

Merci beaucoup, Thomas. Depuis qu'il est devenu une organisation membre à la suite de la réunion de Buenos Aires, le SSAC a suivi de près l'évolution de toutes ces propositions pour le renforcement de la responsabilité. Et en particulier en tant que membres du CCWG nous avons examiné les diverses options à considérer pour les structures de responsabilité et les processus au sein de l'ICANN qui seront pris en considération.

Et le SSAC a pris en compte la manière dont il pourrait continuer à apporter sa contribution efficacement au sein de tout nouveau cadre de responsabilité.

Désolée. Je m'assois juste si ça ne vous dérange pas.

Nous reconnaissons et nous applaudissons les progrès significatifs qui ont été faits ces dernières semaines et en particulier, pendant les séances de travail du CCWG cette semaine à Dublin.

---

Et ces derniers jours, à mesure que le travail du CCWG s'est rapproché d'un consensus sur la proposition de la piste de travail 1, nous, au sein du SSAC avons profité de cette occasion d'être ensemble ici pour examiner attentivement les questions et discuter des implications pour le SSAC et l'ICANN dans son ensemble.

En conséquence, le SSAC voudrait réitérer et réaffirmer l'avis que nous avons donné dans le SAC071 relatif au fait que le SSAC est un comité consultatif avec pour mission d'apporter un avis d'expert objectif à la communauté de l'ICANN et au Conseil d'administration de l'ICANN sur des sujets relatifs à la sécurité et à l'intégrité des systèmes de nommage et d'allocation d'adresses Internet. C'est notre charte.

Et en remplissant cette mission, le SSAC ne cherche pas à réclamer un statut pour ses conseils autre que d'être jugé selon ses mérites. Et nous pensons que ce modèle pour lequel le SSAC donne son avis et qui est reçu dans une indépendance totale et de manière objective, apporte une grande valeur à la communauté.

En ce qui concerne les discussions actuelles du CCWG, nous pensons que le rôle approprié pour le SSAC concernant la responsabilité est de continuer à servir en tant que source

---

précise et fiable d'avis d'experts indépendants relatif à la sécurité et à la stabilité.

Cet avis peut ensuite être incorporé à toutes délibérations de la communauté pour lesquelles il pourrait s'appliquer, y compris celles qui impliquent l'exercice de mécanismes de responsabilité de la communauté.

Nous ne pensons pas que le SSAC devrait être impliqué d'autre manière que soit dans l'exercice de ces mécanismes. Mais nous pensons vraiment que nous devons être engagés dans ce processus.

Nous espérons donc que d'avoir clarifier la position du SSAC concernant sa participation aux structures de responsabilité donnera au CCWG l'occasion de formuler une proposition de consensus que le SSAC, en tant qu'organisation membre, pourra soutenir. Merci, Thomas.

THOMAS RICKERT :

Merci beaucoup, Julie.

D'autres propositions sur ce sujet ? Malcolm et ensuite Robin. Je vous encourage à utiliser Adobe pour lever la main. Ce sera plus simple pour nous pour gérer la queue.

Malcolm

MALCOLM HUTTY:

Merci. Malcolm Hutton. C'est plus une question pour clarifier la déclaration précédente.

J'ai compris qu'il y aurait eu une idée selon laquelle les avis étaient pris en considération sur le mérite. Et je voudrais comprendre comment cela peut fonctionner avec une décision basée sur un consensus de la communauté que nous sommes en train de formuler.

Je voudrais présenter un scénario. Supposons que l'on propose d'utiliser un pouvoir de la communauté. Nos règles statuent que ce pouvoir de la communauté sera exercé s'il y a, disons, quatre SO ou AC en faveur et pas plus d'un contre, car c'est ce que nous avons sur la table à l'heure actuelle.

Et supposons que nous avons quatre pour et un AC contre qui n'est pas le SSAC. Supposons que le SSAC fait part de ses inquiétudes par rapport à ça. Souhaiteriez-vous que ce soit pris en considération uniquement car pertinent pour la décision des autres quant à savoir si oui ou non ils souhaitent toujours continuer ? Ou souhaiteriez-vous que ce soit considéré comme un deuxième avis contre de façon à ce que le seuil maximal d'un seul contre ne soit pas respecté ?



---

THOMAS RICKERT :           Merci Malcolm.

Julie ?

JULIE HAMMER:            La réponse est clairement non. Nous ne voudrions pas que ce soit considéré comme une deuxième objection.

THOMAS RICKERT :        Merci Julie.

Robin.

ROBIN GROSS:            C'est Robin Gross, pour la transcription.

Je voulais donc répondre à la question du rôle des AC en particulier en ce qui concerne les SO et les commentaires publics que nous avons reçus. Et si vous regardez le document, le groupe qui développait l'analyse des commentaires publics sur la question a déclaré qu'il n'y avait pas de consensus concernant le rôle des AC. Donc je pense que nous devons en discuter. Je pense que nous devrions considérer cela juste comme un conseil peut-être à l'exception de l'ALAC.

Et je pense également que notre supposé passage d'un modèle de vote à un modèle de consensus, si vous y réfléchissez bien, on

---

vote toujours. On est toujours dans un modèle de vote. Et je pense que nous devons y réfléchir et comprendre que de simplement l'appeler consensus ne change pas ce qui se passe à la fin de la journée lorsque les différentes SO/AC votent sur l'exercice d'un pouvoir particulier.

Et ainsi nous avons obtenu beaucoup de commentaires publics concernant des inquiétudes que les commentateurs avaient sur le fait que le changement vers une structure de gouvernance donne au GAC plus de pouvoir. Et nous avons entendu du Conseil d'administration avant cela, que ce type de changement n'est pas quelque chose qu'ils sont prêts à accepter dans le cadre du modèle de membre. On ne sait donc pas vraiment comment ils pourraient accepter cela sous un modèle de désignation si nous allons dans cette direction.

Je pense que cela va soulever des inquiétudes importantes avec la NTIA et le Congrès si nous passons soudainement à un modèle dans lequel le GAC a un vote égal, un vote pour la GNSO, pour la ccNSO, pour l'ASO, etc. Car nous venons juste de passer d'un scénario cinq à deux à un scénario un-un.

Et l'un des dangers de cela est que nous perdons la précision que nous avons avant. Nous perdons l'occasion pour les points de vue minoritaires de se faire entendre et de participer.

---

Je pousse donc les gens à prendre en considération ces questions qui viennent d'être soulevées ces derniers jours, l'idée de passer d'un vote à un consensus et je pense vraiment que c'est un peu une illusion. Nous changeons juste le terme. Il faut vraiment comprendre que nous votons toujours, mais nous changeons le nombre de votes et d'une manière qui va à l'encontre des commentaires publics, et d'une manière qui n'encourage pas les points de vue minoritaires dans le résultat global. Merci.

THOMAS RICKERT :

Merci Robin. Avant de passer à Brett, soyons clairs, la notion de vote est absente de la table. Certains appellent cela un vote et je pense qu'ils ont tort car la notion du vote représente un pour ou un contre.

Ce que nous présentons là est plus nuancé, car nous avons des marques de soutien, des marques d'objection, et c'est différent du vote.

ORATEUR INCONNU :

Vote majoritaire.

---

THOMAS RICKERT : Ce n'est pas une question de vote majoritaire. Et je suppose que c'est le mot que vous avez utilisé Robin.

Nous devrions utiliser le micro, svp, pour que tout le monde dans la pièce et en dehors puisse comprendre.

ROBIN GROSS: Donc à la fin de la journée, nous avons les SO/AC qui sont parvenus à une décision au sein de leur propre mécanisme. Et leur position compte comme un vote. Nous sommes en train de décider de ne pas appeler cela un vote mais il a exactement les mêmes effets que les votes. C'est juste un nombre différent de votes dont nous parlons à l'heure actuelle.

Je dois vraiment pousser les gens à se pencher sur cette question car nous sommes toujours en train de voter même si nous appelons cela un consensus.

THOMAS RICKERT : Robin, je pense que cette discussion devrait rester entre nous. Peut-être devrions-nous la prendre hors-ligne.

ROBIN GROSS: Vous avez dit de venir au micro.

[Rires]

---

THOMAS RICKERT : J'essaie juste de nous mettre en garde sur le langage que nous utilisons. Si vos approches étaient correctes, vous appelleriez chacun des systèmes basés sur un consensus un système de vote, mais les mécanismes sont différents. Le processus est différent. Et si nous voulons communiquer avec notre communauté, il faut que la nuance soit bien comprise. Nous avons différentes définitions d'un consensus. Nous connaissons le consensus du GAC. La GNSO a une version différente du consensus. Et nous définissons le consensus avec deux paramètres de qualification. C'est le niveau de soutien et le niveau d'objection. Mais c'est pourtant une approche différente.

Je comprends votre remarque, en gros, nous comptons les objections et ça a un certain effet. Mais je pense que nous devons être clairs dans notre communication avec la communauté en ce qui concerne l'approche choisie.

ROBIN GROSS: Même nos propres avocats dans le mémo sur la question ont dit que c'était en gros la même chose. Qu'il s'agissait juste d'un changement de terme.

Et je ne comprends pas bien. Vous avez dit que la question du vote est absente de la table. Quand cette décision a-t-elle été

---

prise et confirmée et que l'on est passé par ce processus ? Car je crois que nous avons commencé à en parler juste cette semaine, l'idée de passer à un consensus, ou d'appeler cela un consensus.

THOMAS RICKERT : En réalité...

ROBIN GROSS: ...sous des noms différents.

THOMAS RICKERT : Nous avons commencé la discussion à Los Angeles et nous avons une sous-équipe qui a bien avancé sur ça.

J'aurais besoin de déterrer les archives...

ROBIN GROSS: Je pense que c'est trop prématuré de dire que la question n'est pas sur la table. Je pense que c'est encore en suspens, et qu'il n'y a pas encore eu de consensus sur la question. Ce n'est pas ce qu'il y avait dans notre rapport préliminaire. Alors si nous décidons de changer, je pense que nous avons besoin d'en discuter et d'avoir plus de confirmations.

---

THOMAS RICKERT : La question de savoir si cela a été discuté ou non est peut-être une chose sur laquelle nous sommes d'accord de ne pas être d'accord.

Avançons avec la queue. Brett ?

BRETT SCHAEFER: Avec l'annonce du SSAC ici, et je pense que le RSSAC a un point de vue similaire mais je ne veux pas parler à leur place étant donné qu'ils n'ont pas encore pris la parole, je me demande s'il est temps de prendre en considération ce que Bruce a dit sur le chat.

Nous allons devoir revoir le nombre en termes de combien de communautés, d'unités constitutives, ou autres sont nécessaires pour activer un pouvoir de la communauté ou bloquer un pouvoir de la communauté si deux AC se retirent, je dirais. Hier j'ai passé la soirée à feuilleter les communiqués du GAC qui sont très divertissants et intéressants, et je regardais les commentaires de juillet lorsqu'il a été demandé au GAC s'ils voulaient exercer les pouvoirs de la communauté. Et certains pays ont dit oui. Certains pays ont dit oui pour certains pouvoirs et non pour d'autres. Et certains pays ont dit qu'ils ne voudraient pas exercer les pouvoirs de la communauté. Le Danemark avec l'Égypte ont déclaré que la participation au forum d'un mécanisme sur le renforcement des pouvoirs de la

---

communauté basé sur les membres modifierait le rôle des gouvernements au sein de l'ICANN en passant d'organes consultatifs à une prise de décisions effectuée par vote, ce que nous ne soutiendrions pas exemple.

Hier soir, le communiqué du GAC a déclaré, et je vais citer cela au sujet du travail du CCWG, « En évaluant les recommandations de responsabilité spécifiques proposées jusqu'à présent par le CCWG-Responsabilité, le GAC considère que peu importe ce que pourrait être le résultat final de ce processus, le nouveau cadre de responsabilité sur lequel il faut se mettre d'accord doit préserver le rôle actuel des gouvernements au sein de l'ICANN. »

Ceci étant dit, je me demande si ça vaut la peine de prendre en considération la proposition de Bruce qui est d'avoir un vote des SO et de l'ALAC et d'avoir le SSAC, le RSSAC et le GAC avec un rôle consultatif dans le processus. Et je voulais juste mettre ça sur la table.

Merci.

THOMAS RICKERT : Steve.



---

STEVE DELBIANCO:

Sur la question du vote, Robin, c'est vrai que la première chose est de demander à chaque AC et SO leur préférence. Et la manière dont ils expriment leur préférence s'ils viennent à dire « je soutiens » ou « je m'oppose ». Et là on a l'impression qu'ils ont émis un vote. Je comprends.

Mais la manière par laquelle nous déterminons le fait de savoir si nous avons obtenu un consensus est complètement différente du vote. Nous devrions donc dire qu'ils votent que ce soit s'ils soutiennent ou s'ils s'opposent, mais nous ne mesurons pas le résultat à partir d'une majorité de deux tiers, nous ne le mesurons pas à partir d'une simple majorité ou d'un pourcentage. Le résultat montrant que nous avons, ou pas, un consensus est la présence d'un soutien fort et l'absence d'objections fortes. C'est très différent d'une majorité à deux-tiers, dont nous savons vous et moi que c'est la façon dont nous procédons lorsque nous votons au sein de la GNSO. Un seuil de vote de deux-tiers dans un modèle traditionnel, un modèle de vote à la majorité qualifiée ne s'occupe pas du nombre d'objections qu'il y a. Voilà la différence ici. Ni avec quelle force elles sont exprimées.

Donc si, par exemple, quatre des six SO/AC ont dit qu'ils soutenaient l'exercice d'un pouvoir de la communauté, s'ils ont « voté » pour l'exercice, dans un modèle de majorité simple à deux-tiers, cela aurait des conséquences. Mais dans notre

---

modèle proposé, si deux sur quatre se sont opposés, deux-tiers ne serait pas suffisant pour avoir un impact, car les deux objections auraient plus de force.

Donc vous avez raison, nous devrions faire attention au vocabulaire pour ne pas soulever des objections inutiles. Je pense que nous permettons aux gens d'exprimer une préférence, mais la manière dont nous mesurons le résultat n'est pas une mesure type de vote.

Vous souriez comme si vous n'étiez pas tout à fait d'accord, mais ce n'est pas seulement sémantique. Calculez. Une majorité à deux-tiers dans un modèle de vote aurait des conséquences, mais pas dans le modèle que nous avons proposé car ici deux objections la supprimeraient, même si vous avez deux-tiers de pour.

Merci.

THOMAS RICKERT : Merci beaucoup. Le suivant est Jordan.

JORDAN CARTER: La théologie concernant l'utilisation du mot « vote » est quelque peu pénible en cette matinée donc je n'entre pas dans le débat mais je dirais ceci, lorsque nous avons eu nos discussions

---

initiales sur ce mécanisme, tout au long du parcours nous avons dit qu'aucun SO ou AC seul ne devrait pouvoir bloquer l'utilisation d'un pouvoir de la communauté. Et si nous passons à quatre organes décisionnels, que vous appelez ça un vote ou pas, si ça n'en est pas un, c'est deux sur quatre. Vous avez donc une situation où deux vont dire oui et deux vont dire non, et vous avez donc une égalité. Donc vous n'avez pas de résultat.

Et même si ce n'est pas un vote, il y a un problème mathématique avec ce nombre de preneurs de décisions. Et comme vous vous en souvenez peut-être, c'est la raison pour laquelle nous avons fait évoluer notre système de vote national pour les SO/AC, pour qu'ils n'aient pas à mettre oui ou non, et qu'il pourrait donc y avoir une manière d'évaluer la force de leurs préférences.

Si nous partons sur sept, c'est juste à propos du fonctionnement. Je peux voir comment cela fonctionnerait avec cette table devant nous. Avec quatre, nous avons beaucoup de travail.

THOMAS RICKERT : Merci. Kavouss et ensuite Pedro.

KAVOUSS ARASTEH : Bonjour à tous. Bonjour les huit sages (inaudible)

---

Je ne suis pas porte-parole du GAC mais en tant que membre du GAC je pense que vous devriez faire une distinction entre les questions. La première concerne la manière dont prendre la décision, et l'autre, le rôle du GAC.

Notre communiqué est assez clair. Vous voulez préserver le rôle actuel du GAC. De quoi vous attendez-vous de plus de la part du GAC ?

De mon point de vue personnel, vous devriez faire disparaître définitivement ce manque de confiance envers le GAC. Le GAC a apporté une plénitude de propositions positives face au CCWG, mais j'entends encore et encore les gens pointer du doigt le GAC.

Nous n'avons pas encore décidé d'une participation dans la prise de décisions ou pas. Nous voulons juste préserver notre rôle actuel. C'est tout.

Maintenant ça dépend de vous, le CCWG, comment vous voulez prendre les décisions. Moi je comprends que vous voudriez avoir un consensus. Peu importe comment vous voulez parvenir à ce consensus, il ne doit pas avoir plus d'une opposition. Donc pourquoi est-ce que vous poussez le GAC ? Pourquoi est-ce que vous pointez du doigt le GAC ? Un avis du comité consultatif. C'est tout. La balle est dans votre camp mais pas dans le camp du GAC. Vous devriez donc clarifier la manière dont vous voulez prendre les décisions.

---

Pour moi, en tant que participant, je m'oppose au soi-disant vote, au décompte et ainsi de suite. Nous poursuivons les discussions et nous continuons cette pratique internationale du consensus. Cependant, selon ce que nous recevons du Conseil d'administration de l'ICANN, selon les discussions, nous pensons que nous devrions continuer d'avoir un consensus, mais celui-ci ne devrait pas avoir plus d'une opposition.

Donc merci de mettre le GAC en dehors de ces discussions. Vous devez décider ce que vous voulez faire, plus d'une opposition, plus de deux, plus de trois, etc. Mais le consensus est le centre des décisions. Vous devez donc clarifier (inaudible), mais merci de ne pas toujours pointer le GAC.

Merci.

THOMAS RICKERT :

Merci Kavouss, et croyez-bien que nous ne pointons pas du doigt le GAC de manière voulue. Je pense que nous devons avoir une discussion quant à la manière dont nous faisons évoluer ce modèle de concertation sur lequel nous travaillons depuis ces dernières semaines.

Le prochain à prendre la parole est Pedro, et bien qu'il ne soit pas dans la salle Adobe, Thomas a indiqué qu'il souhaitait parler, puis il y aura Alan.

PEDRO DA SILVA:

Merci, Thomas. Laissez-moi juste rapidement clarifier le fait que cette question de la participation du GAC dans le processus de prise de décisions, a été soulevée au sein du GAC mais n'a pas été pleinement abordée. Nous étions concentrés sur...devinez quoi ? Dites le nom encore une fois.

[Rires]

Je pense que nous avons fait quelques progrès sur ça.

[Applaudissements]

Merci à tous les collègues du GAC.

Ma vision de cela est que nous n'avons pas discuté de ça en détails car nous pensons que la discussion au sein du CCWG ici doit être plus mature pour que le GAC puisse ensuite, disons, donner sa position.

Mon pays en particulier a approuvé le document du consensus du GAC de la deuxième période de consultation publique dans lequel le GAC a indiqué, à partir du système de vote, qu'il aimerait avoir les cinq sièges réservés. Mais à la base, le GAC ne participerait pas. Il voudrait avoir cette possibilité d'engagement.

---

Je crois donc que cela a besoin d'être pris en considération, ainsi que ses délibérations initiales au sein de mon gouvernement. Nous pensons que le GAC devrait participer au processus de prise de décisions ici, et éventuellement au cas par cas, indiquer sa volonté à participer, et montrer un soutien ou une objection. Et dans certains cas où le GAC pense ne rien avoir à dire, alors ne rien dire.

Voilà notre opinion sur tout ça.

Merci.

THOMAS RICKERT :

Merci Pedro. J'ai été assez étonné que les gens vous empêchent de dire ce que vous avez concentré dans les discussions, le mot qui ne doit pas être prononcé. Le mot en " S ".

Thomas.

THOMAS SCHNEIDER:

Bonjour à tous. J'ai loupé les premières interventions, mais puisque les gens me regardent, j'ai pensé que je devais dire bonjour à tout le monde. Donc bonjour.

[Rires]

---

THOMAS RICKERT :           Merci. Suivant.

[Rires]

Bonjour Thomas.

THOMAS SCHNEIDER:       En ce qui concerne les discussions, je peux confirmer que tout d'abord, le GAC a prononcé ou montré que son intention de travailler sur le consensus est très sérieuse, même si ça veut dire rester tard le soir dans une pièce et demander à ce qu'elle soit ouverte et à ce qu'elle ne ferme pas à 22 h 00 car sinon...bon, nous avons pu finir à 21 h 50 mais nous aurions été jetés de la salle si nous n'avions pas été clairs que nous n'arrêterions pas de parler avant d'avoir un consensus. Nous avons obtenu un consensus hier soir à partir de ce que vous avez vu ce matin. Je pense que vous l'avez tous lu.

En ce qui concerne les intentions du GAC, je veux tout d'abord souligner le fait que nous faisons de notre mieux pour comprendre ce qu'est le mécanisme actuel qui est presque en cours de changement. Vous pouvez voir dans la communication qu'il y a eu hier, que nous envoyons en gros une note positive pour le développement de ce modèle car nous pensons qu'il est maintenant moins orienté vers les confrontations que le précédent modèle. Il s'agit donc de faire tout notre possible



---

pour ces étapes progressives plutôt que de reculer en cas de menace de divergence. Cela nous aide en tant que communauté à se réunir à partir d'un consensus et seulement à la toute fin, certaines décisions seront prises.

Et c'est quelque chose que nous soutenons fermement, la notion de travailler ensemble et de trouver des solutions, et pas de manière divisée. Et comme ça a déjà été mentionné par mes collègues, vous avez notre contribution du GAC dans la deuxième période de consultation publique où nous avons dit ne pas avoir encore décidé, et c'est toujours le cas car nous attendons toujours quelque chose sur quoi prendre une décision. Et comme vous le savez, nous prenons notre travail au sérieux en tant que spécialistes gouvernementaux, nous ne défendons pas nos propres intérêts particuliers. Nous étions en fait supposés consulter nos citoyens et nos entreprises et essayer de défendre l'intérêt national, qui est ensuite intégré ou regroupé en quelque chose comme l'intérêt public mondial. Et nous attendrons que le modèle final soit là, et nous reviendrons avec une position. Mais ce ne serait pas complètement différemment de ce que vous avez, du consensus obtenu de septembre, c'est-à-dire, de ce qui a été dit sur le vote, que nous n'aurons pas l'intention de participer mais que l'option d'engagement sera toujours là. Mais de ce que je comprends, la question du vote est moins pertinente maintenant avec le nouveau modèle que lors

---

d'un modèle précédent, car comme je l'ai dit, toutes ses marches, toutes ses étapes sont supposées avancer, pour le consensus pour le fait de réunir les gens plutôt que pour les diviser.

Nous regardons vers l'avant de manière positive. Nous continuons à nous engager sur la base d'un consensus au sein du GAC mais nous essayons également de parvenir à un consensus avec le reste de la communauté, tout en gardant à l'esprit notre rôle, qui nous espérons ne changera pas, qui est de donner un avis sur la politique publique, une contribution sur la politique publique au sein de la communauté. Nous avons désormais 155 membres du GAC, c'est-à-dire, provenant de 155 pays. Je pense que nous avons la meilleure diversité en termes de représentation de personnes, ou de tentative de représentation de personnes au sein de cette institution. Et je pense que c'est quelque chose qui s'ajoute à l'équilibre et au rassemblement de toutes les personnes à travers le monde au sein du système de l'ICANN.

Merci.

[Applaudissements]

---

THOMAS RICKERT : Merci beaucoup Thomas. Et au risque de me répéter, comme vous n'étiez pas dans la salle lorsque j'ai parlé, merci de transmettre à vos collègues du GAC notre reconnaissance pour les progrès que vous avez accomplis. Je disais, merci de transmettre à vos collègues du GAC notre reconnaissance pour les progrès que vous avez accomplis. C'est remarquable. Et je voudrais également faire l'éloge de votre président et de vos co-présidents. Bien que ces réunions n'aient pas été ouvertes, nous voyons les résultats, et nous voudrions exprimer clairement nos remerciements pour tout cela.

Le prochain est Alan.

ALAN GREENBERG : Juste quelques idées.

J'ai réalisé à mesure que Thomas parlait, que la position du GAC est presque identique à celle de l'ALAC dans la mesure où nous avons toujours dit que nous participerions, mais que selon le cas, nous choisirons peut-être de rester silencieux. C'est une option que nous avons toujours.

Nous disons donc que selon le cas, nous pouvons nous engager.

Ce que j'entends dire par Thomas c'est que selon le cas ils peuvent s'engager. Mais puisqu'il s'agit d'une décision unique de l'organisme, on établit la même chose.

---

Le vrai dilemme que nous avons est avec les commentaires du SSAC d'utiliser un des commentaires de Kavouss, nous utiliserons le fredonnement pour juger le ton de la salle. Si certaines personnes refusent de fredonner, alors nous avons un problème. Nous ne pourrions pas donner le ton de la salle. Et c'est un vrai dilemme, et nous avons entendu de la part de Kavouss que si certains groupes le déconseillent, alors nous devrions le traiter comme une mise en garde. Et c'est quelque chose de négatif. Certaines personnes ont dit qu'une mise en garde n'était pas forcément négative. Et nous avons des définitions et des implications vraiment différentes de différentes personnes. Notre défi maintenant est d'essayer de faire que cela fonctionne.

Merci.

THOMAS RICKERT : Merci Alan.

ALAN GREENBERG : J'aimerais avoir une réponse.

THOMAS RICKERT : Chris.

---

CHRIS DISSPAIN :

Merci, Thomas. Bonjour à tous.

Juste une réflexion, évidemment nous n'allons pas résoudre cela aujourd'hui. Mais si je comprends bien, nous avons une base de cinq dont l'un affirme, « Il est possible que la plupart du temps vous n'entendrez pas parler de nous. » La deuxième chose la plus probable est, « Vous entendrez parler de nous lorsque nous avons un problème. » Et la troisième est, « Nous pouvons décider d'être positifs et... » il ne s'agit pas d'être désobligeant du tout, c'est juste la manière la plus probable qui soit.

Donc si nous pouvons arriver avec quelque chose qui fonctionne, si vous ignorez cela pendant une minute et dites que vous avez une base de cinq. Si nous pouvons arriver avec quelque chose qui fonctionne si l'un des cinq est hors-jeux, car ce ne serait pas forcément le GAC. L'ASO peut tout aussi bien décider qu'ils ne veulent pas jouer dans un contexte particulier

Nous devons en trouver un qui fonctionne avec une base de cinq où un seul manque. Et le défi ne porte pas vraiment sur la quantité de soutien, mais comment vous pouvez faire disparaître une objection.

C'est là le vrai défi. Ce n'est pas tellement comment vous obtenez un accord. C'est la question du poids d'une personne qui dit non si elle est la seule. Est-ce qu'une personne est plus

---

puissante car elle est en minorité, ou moins puissante car elle est en minorité ? C'est un sacré défi.

Mais je pense que nous devons travailler sur une base de cinq et voir comment nous pouvons établir cela ? Donc si seulement quatre sur cinq participent, que pouvons-nous faire ?

THOMAS RICKERT :

Oui, svp faites quelques gribouillis. Et avant de passer à Malcolm, soyons clairs que même si nous parlons de...Chris a parlé de cinq. Nous sommes passés à cinq maintenant. C'est ce que je comprends, et je suppose que c'est important également de suivre la réflexion de Kavouss, nous aurons un nombre de sept durant le processus qui contribuent et informent la décision à la communauté globale. Cela reste un processus de prise de décisions communautaire. Et cette décision sera informée par avis dans le domaine proposé par le SSAC. Elle peut être informée par avis par le GAC.

Donc soyons très clairs, nous avons toujours la communauté entière autour de la table avec l'occasion d'intervenir. Il s'agit juste d'en venir au niveau d'objection et de soutien pour lesquels nous essayons de réfléchir ensemble.

Donc je pense que lorsque nous communiquons avec nos homologues au sein de la communauté, ne donnons pas

---

l'impression qu'avec le SSAC se retirant, nous ne sommes pas à la hauteur de toute la communauté.

Malcolm

MALCOLM HUTTY: Tout d'abord, je ne pense pas que nous devrions décrire ce que nous venons d'entendre du SSAC comme le fait de se retirer.

THOMAS RICKERT : Je voulais souligner ce point.

MALCOLM HUTTY: C'est une participation importante et pleine de sens qu'ils offrent là. Mais nous devons encore comprendre, comment traiter cet avis que nous recevons de chaque quart. Et le SSAC a été très clair pour que nous sachions bien comment ils souhaitent utiliser notre avis. Il y a un avis en chacun de nous. Que nous voulions ou non nous opposer à une proposition mise sur la table, nous avons devant nous l'avis du SSAC pour nous guider. Mais il ne contribue pas en soi en une objection.

Maintenant nous avons également besoin du même niveau de clarté en ce qui concerne tous les autres participants.

Oui ? Nous devons donc savoir, en ce qui concerne également le GAC, lorsqu'ils émettent leur avis, est-ce que cela agit sur nous

---

de la même manière que l'avis du SSAC, uniquement comme un guide pour prendre nos décisions sur le fait de s'opposer ou non, est-ce que cela ne contribue pas en soi au nombre d'objections ? Ou est-ce que ça suit le moyen que propose l'ALAC pour lui-même, qui est de dire que cet avis pourrait contribuer au nombre nécessaire d'objections pour ne présenter aucun risque. Les deux sont des possibilités. Personnellement, moi, en termes d'interprétation de ce que le GAC voudrait, je regarde les commentaires précédents du GAC et la proposition précédente disant qu'ils voudraient cinq votes. Et j'utiliserais cela pour imaginer qu'ils pourraient suggérer vouloir que leur avis contribue à l'un des nombres requis d'objections.

De l'autre côté, le communiqué du GAC émis aujourd'hui affirme que le GAC attend et exige que les propositions que nous faisons préservent le rôle existant. Et cela aurait tendance à faire penser que le rôle existant est plus similaire au rôle consultatif que le SSAC a présenté.

Donc les deux sont possibles. Mais bon... Si ce n'est pas comme ça que cela se passe, c'est ok. Mais je dirais que : Il est absolument crucial que nous soyons clairs, clairs comme de l'eau de roche à ce stade, quant auxquels de ces deux modèles nous choisissons. Si l'avis est utilisé, nous avons un forum de la communauté Si nous avons un avis du GAC, et qu'il est nuancé



---

et qu'il ne dit pas non mais qu'il exprime des inquiétudes, nous devons savoir comment gérer ça.

Est-ce que nous le prenons en compte et que nous avançons tout en faisant d'autres choses pour y faire face ? Ou est-ce que nous traitons cela comme une objection comptant pour plus d'une seule objection ? Il est important de savoir à l'avance comment approcher la situation.

Un avis du GAC pourrait ne pas être un non, ne faites-pas ça. Il pourrait tout aussi bien dire, nous avons des inquiétudes quant aux conséquences. Et que cela compte ou pas comme une objection, ce pourrait être une question d'interprétation. Et nous devons savoir comment gérer ça. Et si on n'est pas capable de justifier une objection, c'est une chose. Et si on peut, nous avons peut-être besoin d'une déclaration claire au sein de cet avis affirmant que nous répondons à une telle objection. Pour être qualifiée d'objection, nous avons besoin de suffisamment de clarté pour savoir que l'intention est de la représenter. Plus qu'une simple décision sur la direction à prendre, plus de clarté quant à la direction à prendre est essentielle pour éviter une crise.

THOMAS RICKERT :                   Merci Malcolm. Je voudrais fermer la queue après Olga. Le suivant est Kavouss.

---

KAVOUSS ARASTEH : Oui. Cette fois je prends la parole en tant que participant du CCWG.

Je pense que cette situation n'est pas claire. L'avis du GAC pourrait être pris en compte de deux différentes manières. L'une comme un avis qui a de l'impact sur ça pas plus d'une fois. Ou un avis telle qu'une contribution pour aider ces personnes qui sont contre ou pour.

Cela suppose que la GNSO, la ccNSO, l'ASO et l'ALAC discutent de la chose. Et ensuite il y a une contribution et un avis du GAC, qui en général est pris en compte avant. Mais l'avis du GAC ne serait pas à cette étape. Il faudrait en discuter au sein du GAC pour obtenir un consensus avant et donner cette autorité à la personne déléguant ou délégué par le GAC. Vraisemblablement, le président du GAC. Le président connaît la position du GAC.

Lors de cette réunion, le président du GAC annonce peut-être qu'il s'agit de notre point de vue en ce qui concerne ce cas particulier. Cela pourrait influencer les discussions de ces SO et d'un AC quant à la formulation de leur contribution et leurs décisions. C'est un avis qui ne compte pas.

Un avis qui compte serait, lorsque vous n'avez pas plus d'une objection, comme j'ai eu l'autre jour...et Mathieu a peut-être

---

oublié de le mettre... ou pas plus d'un avis en défaveur. Ça c'est un avis qui compte.

Donc vous devez désormais discuter au sein de votre communauté pour savoir si vous voulez cet avis. Ce n'est pas un accord ou pas du GAC. Mais la question de savoir si vous voulez cet avis du GAC devrait être une contribution ou cela devrait être un résultat affectant la prise de décision. Ce sont deux choses différentes. Indépendantes par rapport au fait que le GAC soit d'accord ou pas avec ça. Vous devez être clairs sur ça. Les deux sont positifs. La première est un bon signe que l'AC, l'ALAC et les autres sachent que le GAC utilise celui-ci. Ils pourraient donc peut-être changer d'avis lorsqu'ils décident de répondre aux exigences des gouvernements de cette communauté. Ou vous voulez compter. Compter les points de vue du GAC mais sous la forme d'un avis de consensus.

Cela veut dire que le GAC est venu à la conclusion du consensus, quel que soit le consensus qui a lieu au sein du GAC. Chaque communauté a sa propre prise de consensus. Et le GAC a la sienne. Et nous travaillons sur ça. Actuellement, nous avons quelque chose. On peut très probablement la prendre. Continuer avec ça.

C'est maintenant à vous de discuter d'un avis qui compte ou d'un avis en tant que contribution de façon à faciliter les

---

discussions et la prise de décisions de ces personnes qui ont un impact direct sur les décisions. C'est un point que vous devez aborder. Merci.

THOMAS RICKERT : Merci beaucoup Kavouss. J'avais fermé la queue après Olga. Comme Jorge n'est pas dans la salle AC, je vous ai ajouté. Alan si vous êtes bref vous pouvez parler aussi. Après ça nous devons vraiment conclure. Izumi est à suivre.

IZUMI OKUTANI: Bonjour à tous. Izumi Okutani de l'ASO.

J'aime le cadre de base qui est présenté dans le processus de prise de décisions. Il donne le seuil de base quant à la manière dont commencer le processus mais en se concentrant beaucoup sur les discussions parmi les SO/AC. Et je pense que cela va permettre les participations de ces AC ou les SO qui ont pris la décision de ne pas participer dans le seuil de base d'exprimer leur soutien. Mais nous pouvons en réalité écouter exactement ce que ces SO/AC ont à dire, même s'ils ne vont peut-être pas se joindre à ce...comment l'appellez-vous ? ...cette expression du soutien.

Concernant la manière dont nous gérons cet avis du SO ou du GAC, je pense qu'en le basant sur les discussions cela va nous

---

permettre d'avoir un engagement sur comment nous pourrions prendre en compte cet avis, et la force de celui-ci. Car beaucoup de ces questions dépendent de cas par cas. Et c'est un peu difficile de faire un cadre parfait à ce stade sans prendre en considération les détails. Donc avoir ce cadre qui est basé sur les discussions et le consensus va permettre d'adapter chacun des cas différents et peut-être même des cas marginaux que nous pourrions vouloir aborder. Je suis donc très à l'aise avec ce cadre de base du processus de prise de décisions.

THOMAS RICKERT : Merci Izumi. Ensuite, Chris.

CHRIS DISSPAIN : OK. Donc si vous prenez deux colonnes, que vous avez la colonne de l'avis et la colonne de décisions, le SSAC et le RSSAC seront toujours assis dans la colonne avis. Le GAC va chevaucher la colonne avis et la colonne prise de décisions car ils doivent être capables de le faire. Nous avons besoin de deux choses. Nous avons besoin d'un quorum dans la colonne de décisions, pour s'assurer qu'il y a assez de personnes impliquées, assez de SO ou AC impliqués.

Et vous avez besoin de deux processus. Si le GAC est dans la partie avis de la colonne, alors ça. Si le GAC est dans la partie

---

prise de décisions, alors ça. Je ne pense donc pas que vous pouvez avoir un processus. Car je pense que vous devez penser au, si le GAC descend, c'est donc sur une base de décision par décision. Si vous avez obtenu un avis du GAC, je sais que ça paraît compliqué. Je ne dis pas que je vais régler tous les problèmes. Mais en ayant regardé les nombres, c'est presque impossible de venir avec quelque chose d'assez étendu pour avoir assez de flexibilité sur le travail. Mais je vais continuer. Mais si vous faites ça, puis ça, puis ça, alors ça donne assez de souplesse pour que ça marche.

THOMAS RICKERT :

Merci Chris. Vous pouvez peut-être le rédiger pour que ce soit assimilé par la liste. Mais merci pour ça.

Steve est à suivre.

STEVE DELBIANCO:

Pour répondre à Chris. La notion de quorum est une notion très difficile. Car la participation pourrait être que le GAC, ou tout autre groupe qui demeure impliqué dans la discussion, ne se sont pas sentis assez forts pour exprimer une préférence. Et ils parviennent au résultat final, ils sont dans la salle, ils sont complètement engagés et participent. Mais le SSAC ou le GAC ou tout autre personne regardent juste les deux côtés et disent, « Je

---

vois ce que vous voulez dire et pourquoi trois d'entre-vous se sentent assez forts, et je vois pourquoi vous vous opposez. Mais je suis enclin à laisser ce 3 en 1, 2 en 1...je suis enclin à laisser cela guider la décision, et je vais juste rester silencieux car je crois que c'est un résultat approprié.» Ils ont participé. Mais selon la règle mathématique du quorum, nous aurons failli à la tâche de respecter le quorum.

Il y a beaucoup de hochements de tête. C'est pourquoi je ne crois pas que de forcer le quorum à se baser sur une indication de hausse ou de baisse ne pourra fonctionner. Même dans ce cas. Si c'est un quorum pour quatre...et nous avons quelques-uns qui disent que 3 en 1 est bien. Le GAC peut s'asseoir et dire, « Je suis à l'aise avec ce 3 pour, 1 contre. Cela a de l'importance.» Je ne vais pas voter pour l'un ou l'autre. Je demande juste que nous faisons les calculs du quorum.

Mon second point, très bref, concerne la clarification. Lorsque les gens parlent de leur rôle actuel, vous savez que ça concerne la structure actuelle de l'ICANN et les statuts constitutifs où tous les comités consultatifs donnent leurs avis au Conseil d'administration de l'ICANN.

Dans la structure actuelle, il n'y a pas cette chose appelée le mécanisme de la communauté. Ça n'existe pas. Ça n'existe pas. Donc lorsque le GAC affirme que nous préservons notre rôle

---

actuel, la seule chose qu'il décrit c'est le rôle consultatif qu'il a auprès du Conseil d'administration. Et le Conseil d'administration a certaines obligations concernant leur rôle consultatif. Voilà le sujet dont nous ne devrions pas parler. Et ce rôle est préservé. C'est une question séparée de dire ce que les comités consultatifs veulent faire concernant cette nouvelle collecte appelée le mécanisme de la communauté, celui qui est à l'écran et que nous avons décrit dans l'escalier.

Ils sont donc séparés.

Lorsque quelqu'un décide de participer en tant qu'organe décisionnaire, dans le mécanisme de la communauté, cela n'a rien à voir avec les pouvoirs actuels qu'ils exercent dans les statuts constitutifs concernant le Conseil d'administration. Gardons donc à l'esprit cette distinction.

THOMAS RICKERT : Merci beaucoup.

C'est au tour de...Izumi c'était une demande précédente. Bruce.

BRUCE TONKIN : Merci, Thomas. J'aime l'orientation que cela prend et la manière de penser de Chris à propos des différentes colonnes.



---

L'une des choses qu'Izumi a mentionnée était le contexte. Et je pense qu'il est important de comprendre que chacun des comités consultatifs a une charte assez étroite. Donc le RSSAC a juste un rôle consultatif sur les serveurs racine, le SSAC un rôle consultatif sur la sécurité, le GAC un rôle consultatif sur là où les politiques pourraient être en conflit avec la loi nationale, les lois internationales, et également sur les questions de politique publique. Ils sont donc assez restreints. Si vous alignez cela avec la partie gauche de la colonne, vous verrez que la révocation du Conseil d'administration n'est pas vraiment le rôle du SSAC. Ce n'est pas dans leur charte. Ils ne sont pas un organe de gouvernance.

C'est donc quelque chose à laquelle vous voudriez peut-être penser, certaines des combinaisons de la partie droite. Lorsque vous parlez du type de consensus demandé, vous devriez penser à ce qui est dans la partie gauche. Je vais donner un exemple spécifique. Numéro 3: Modifications de blocs des statuts constitutifs normaux. Probablement la seule partie des statuts constitutifs dont le SSAC s'occupe sont les statuts constitutifs relatifs au SSAC. Et si le SSAC s'oppose à la modification de ces statuts constitutifs, c'est sûrement une objection assez significative. Donc actuellement, vous avez dit pas plus d'une objection, mais, nous nous opposons parce que vous modifiez la manière dont nous fonctionnons. Donc vous devez penser à ça

---

en particulier avec le changement des statuts constitutifs, en effet ceux-ci se rapportent à une SO en particulier, peut-être à leur processus d'élaboration de politiques ou un AC qui pourrait se rapporter à la manière dont ils opèrent. Vous devriez bien prendre cela en compte lorsque vous observez ces seuils. Car je crois que c'est ça le contexte. Mais certains de ces autres pouvoirs ne sont pas dans le contexte, pour les autres comités consultatifs.

Je crois que Milton et d'autres ont déjà fait ce commentaire auparavant. Mais en fait, je pense que vous devez commencer à compléter les détails contre certains de ces pouvoirs quant au fait de savoir quels SO/AC en particulier sont impliqués dans cette prise de décisions particulière. Car je ne crois pas que ce soit la même chose pour les sept sujets que vous avez ici.

THOMAS RICKERT :                   Merci beaucoup, Bruce. Olga.

OLGA CAVALLI:                   C'est trop haut pour moi. Je suis petite. Salut. Bonjour à tous. Désolé d'être un peu en retard ce matin. Merci pour les mots gentils à propos du GAC. Je voudrais vraiment féliciter notre président pour le travail d'hier ainsi que tous mes collègues du

---

GAC. Ce fut un travail vraiment difficile, mais je crois que nous avons eu de bons résultats.

Et je crois que ça a déjà été dit par mes autres collègues. Mais je voudrais souligner le fait que ce que le communiqué a exprimé est que le nouveau cadre de responsabilité sur lequel se mettre d'accord doit préserver le rôle actuel des gouvernements au sein du GAC en lien avec l'avis du Conseil d'administration. En ce qui concerne cette nouvelle structure, nous travaillons dessus et nous sommes encore en train d'en discuter. Et nous devons réfléchir et trouver un consensus. Mais c'est le rôle que nous devons au moins préserver. Merci. Je voulais juste clarifier cela.

THOMAS RICKERT : Merci beaucoup Olga. Jorge ?

JORGE CANCIO : Salut. Bonjour. Ça a été un peu difficile de se lever tôt ce matin après la session sur l'avis du GAC hier. Mais nous avons réussi.

L'un des impacts de cet exercice est que nous reconnaissons que nous sommes une communauté et que le GAC n'est pas un silo, il n'est pas quelque part à l'extérieur et ne fait pas partie de ça. Nous nous engageons. Nous voulons nous engager et nous voulons être traités équitablement par les autres parties de la communauté.

---

Et nous parlons des décisions de la communauté. Je crois que c'est un point que j'ai soulevé déjà plusieurs fois. Mais les décisions de la communauté doivent refléter la communauté aussi largement que possible.

Ne mettez donc pas de barrières pour diviser la communauté. Si nous sommes toujours dans un processus permanent et dans un travail qui est...il y a cinq jours je crois, comme l'a dit parfois Kavouss, nous n'étions quasi nulle part. Et maintenant nous sommes dans un lieu où nous avons eu d'excellentes discussions avec des notes sur le processus de prise de décisions. Ça évolue. Et je crois que c'est beaucoup plus acceptable pour une plus grande partie de la communauté. Ne mettez pas de barrières.

Et au GAC nous nous efforçons de revenir avec des contributions sur le consensus. Nous l'avons fait avant Istanbul. Nous l'avons fait avant la réunion de Los Angeles et au sein de la deuxième période de consultation publique. Et c'est la dernière contribution qui représente vraiment un consensus.

Mais le système a évolué. Donc peut-être que ce qui était de l'engagement, doit maintenant être plus que ça. Je ne sais pas. Car le vote et toutes ces approches contradictoires et conflictuelles, qui n'étaient pas prévues de l'être mais qui étaient au-delà de certaines parties de la deuxième proposition

---

préliminaire, ont fait reculer beaucoup de gens pas uniquement au sein du GAC mais aussi dans les autres communautés.

Maintenant nous avons un paramètre différent. Ayons une version préliminaire stable sur la table. Si nous avons une version préliminaire stable sur la table. Si nous avons une version préliminaire stable sur la table, nous essaierons certainement de revenir avec un consensus du GAC.

Et quel que soit le rôle que nous avons à la fin, que nous devons décider, je suis sûr que, représenter un avis qui compte ou qui ne compte pas, il doit compter car nous sommes là. Il faut que ça compte, bien qu'officiellement, peut-être, ça ne compte pas pour certaines raisons.

Mais il faut que ce soit pris en compte car nous faisons partie de la communauté. Bien que je ne sois pas d'accord avec Bruce Tonkin à ce sujet, la politique publique est presque partout au sein de l'ICANN. Merci.

THOMAS RICKERT :

Merci Jorge.

Bruce, et ensuite Alan. OK. Alan.

---

ALAN GREENBERG :                   Merci. Je serai bref. Steve a dit beaucoup des choses que je voulais dire, que tout ceci est nouveau donc de dire que nous maintenons nos anciennes positions ne marche pas. Mais ce n'est pas seulement pour les AC, mais aussi pour les SO. La GNSO n'a pas dans ses mandats le blocage des statuts constitutifs, la révocation du Conseil d'administration ou toute autre chose. Ce sont toutes des nouveautés.

Le problème est que nous n'avons pas parlé du tout du concept disant que si la GNSO choisit maintenant de voter, je parle de la GNSO mais c'est l'ASO ou l'ALAC pour ce sujet, nous sommes maintenant supposés présenter non seulement notre point de vue mais représenter également les points de vue d'autres groupes. L'ALAC donne un avis à partir de notre perspective en tant que représentant des intérêts des utilisateurs. La ccNSO agit en représentant la ccNSO. Nous leur demandons maintenant d'assumer le rôle du Conseil d'administration et d'équilibrer les avis des autres groupes.

Et je vais peut-être être un peu cynique. Je pense que ça va être vraiment dur à faire pour eux. Ça va être dur à faire pour nous.

THOMAS RICKERT :                   Merci beaucoup, Alan.

---

Nous pouvons donc dire, pour résumer, qu'il y a besoin de plus de discussions. Nous n'avons pas encore de solution pour ça. Je pense que nous avons appris beaucoup sur les paramètres à prendre en compte avec de telles discussions. Je crois aussi que nous avons quelques propositions concrètes sur la table. Bruce Tonkin a mentionné l'idée de conclure un processus d'accord concernant les avis reçus. Chris a proposé deux scénarios alternatifs différents si le GAC souhaite intervenir dans la prise de décisions, ou pas. Nous devons être nuancés quant au pouvoir concerné. Et tout ça a besoin d'être un peu réfléchi.

Et j'offre une récompense à la personne qui propose quelque chose de simple à comprendre. Si nous suivons la proposition de Chris, nous pourrions finir par avoir deux alternatives pour sept pouvoirs communautaires qui constitueraient 14 régimes de prise de décisions différents. Ce serait certainement bien pour les avocats en termes d'heures à facturer pour la rédaction des statuts constitutifs.

[Rires]

Mais transmettre cela au reste du monde sera quelque peu difficile. Tous les SO/AC qui sont affectés par ça doivent prendre en considération l'impact que leurs positions a sur le résultat général de nos discussions. Nous pourrions donc être dans une situation où l'on dit, bon, on a besoin du numéro 7. Et peut-être

---

qu'on finirait par dire que nous avons besoin d'un numéro inférieur. Je suggère donc que nous pensions tous aux conséquences.

Nous voudrions demander au groupe de travail 1 d'étudier cela un peu plus en détails. Je pense qu'un soutien de XPLANE serait apprécié de façon à visualiser et faciliter la compréhension de ce que nous faisons. Il faut plus de discussions. Nous devons prendre plus d'actions à ce sujet. Je pense que cela a extrêmement éclairé notre pensée et emmenons cela vers le niveau suivant lorsque nous rentrons à la maison et que nous nous reposons un peu.

Je passe maintenant la parole à Mathieu qui va présider la prochaine section.

MATHIEU WEILL:

Merci beaucoup, Thomas.

Bonjour à tous. Je vois quelques visages fatigués dans la salle. Je ne comprends pas pourquoi. Je suppose que personne n'a l'air fatigué à notre table.

[Rires]

Il y a eu quelques hésitations dans cette réponse que je trouve assez surprenantes.



---

Oui, nous avons tous l'air fatigués, mais nous avons beaucoup de travail devant nous. À partir donc des discussions d'hier sur le plan de travail, hier nous avons entendu un certain nombre de positions sur comment aller de l'avant. Je pense que nous avons largement reconnu le besoin de vérifier nos derniers développements avec le public, d'obtenir des contributions correctes du public à ce sujet. Je pense que c'est un point sur lequel nous étions d'accord.

Nous avons entendu parlé de la pression du calendrier et du risque de retard dans les résultats de notre travail et le risque qu'il n'y ait pas de transition s'il y a trop de retard ou tout du moins pas dans les prochaines années. C'est un argument qui a été présenté.

D'autres ont été, à juste titre, inquiets concernant notre capacité à présenter quelque chose dans un délai très court ainsi que le risque d'être repoussés si nous ne faisons pas les choses bien en termes de messages, de détails, de documentation.

Et cela se traduit par différentes perspectives pour le calendrier. Certaines personnes ont affirmé être en faveur d'une période de commentaire public plus courte, d'autres ont par exemple suggéré que nous ne publions qu'un résumé des changements dans le rapport. Nous avons suggéré un processus dans lequel nous irions demander la contribution du public en même temps

---

que nous aurions soumis la version préliminaire finale aux SO/AC. Et cela a provoqué divers retours.

Nous avons donc essayé de faire le point de certains commentaires. Évidemment nous ne pouvions pas le faire avec tous les commentaires. Certains étaient contradictoires. Il n'était donc pas possible de tout prendre en compte. Mais je voudrais proposer une petite mise au point sur la proposition que nous avons faite hier.

Alice, si vous pouviez passer au calendrier.

L'idée est toujours d'avoir une période de consultation publique en même temps que la soumission aux SO/AC. Évidemment nous n'avons pas encore eu le temps d'être en contact avec les dirigeants des SO/AC. Je mets juste ça au clair. Apparemment certains étaient très occupés hier soir.

Nous suggérons donc d'émettre deux séries de publications. L'une serait un résumé de la proposition générale, un résumé analytique rédigé par des professionnels pour que ce soit vraiment très accessible et axé sur l'essentiel de nos recommandations ainsi que quelques détails sur les derniers changements.

Au milieu de la période de consultation publique, nous serions capables d'apporter un rapport plus détaillé pour une prise en

---

considération totale par les SO/AC. La période de commentaires serait alors un peu plus longue que 30 jours, 35 peut-être mais avec deux différentes étapes.

Il y a bien sûr encore beaucoup de travail à réaliser pendant les périodes de vacances.

ORATEUR INCONNU : Quelles vacances ?

MATHIEU WEILL: C'est la vérité. Je ne vais pas le nier.

Mais je nous permettrais toujours de livrer une proposition finale au Conseil d'administration de l'ICANN. Kavouss nous avons ajusté le calendrier à la fin selon votre demande. Avec une possibilité pour les organisations membres, si besoin, d'organiser une intersession en face à face pour leur organisation. Nous savons que l'ICANN a proposé de faciliter cela, si besoin. Évidemment nous n'allons pas insister sur ça. Si ça peut être lors de réunions dans la salle AC, tant mieux. Mais à un certain moment ce sera peut-être nécessaire.

Voilà l'ajustement que nous suggérons pour le calendrier. Et nous devons vraiment arriver à une conclusion sur ce sujet pour que tout soit plus clair une fois que nous aurons quitté Dublin et

---

que tout le monde dans la salle puisse se préparer mais également les autres groupes et le public afin de pouvoir apporter des commentaires publics. Voilà donc notre proposition. Je ne vais donc pas à la file pour les commentaires, les suggestions.

Alan, vous levez encore la main ?

OK. Avri alors.

AVRI DORIA :

C'est Avri qui parle. Je pense que c'est un bon plan. Je me désespère du fait qu'à chaque fois que nous regardons un plan, on laisse passer une semaine. Et chaque réexamen du plan...je pense que c'est logique de l'envoyer à la fois aux organisations membres et pour une révision plus approfondie en même temps, tant que les organisations membres savent que c'est une pré-analyse et non pas leur analyse finale et qu'ils vont obtenir quelque chose indiquant que les changements seront réalisés plus tard et qu'ils peuvent ainsi les voir.

Ma seule question concerne le fait que ce soit rédigé par des professionnels. C'est une bonne idée. Mais est-ce que nous allons prendre des rédacteurs professionnels parmi les personnes qui comprennent le sujet en question ? Ou est-ce que nous allons choisir un lot de rédacteurs professionnels qui vont

---

devoir passer beaucoup plus de temps pour comprendre le sujet en question ? C'est mon inquiétude principale. J'aime cette idée de faire appel à des rédacteurs professionnels. Nous en avons plein. Le personnel chargé des politiques est plein de rédacteurs qui comprennent cet univers.

Mais pour en faire venir de l'extérieur...je sais que nous ne sommes pas si spéciaux. Les nuances sont, en effet, étranges et essayer de réaliser ce calendrier m'inquiète. Merci.

MATHIEU WEILL:

Merci, Avri. Vous réitérez le commentaire que vous avez fait hier, et je pense qu'il est très utile. Et je sais que l'ICANN cherche actuellement quelques ressources au sein d'un groupe d'experts en la matière, et peut-être que s'il y a d'autres volontaires qui ont les compétences, nous pouvons arranger quelque chose. Mais notre objectif serait d'être capable de présenter plus de détails à la fois sur les ressources ainsi que sur la manière dont nous allons interagir avec ce groupe. Car évidemment notre groupe doit garder le contrôle du contenu de notre proposition et qu'il puisse vérifier que le texte réponde bien à nos exigences. C'est très important pour pouvoir éviter tout parti pris dans la rédaction du texte. C'est le type de processus littéraire de rédaction dont nous avons besoin pour que tout soit clair le plus tôt possible. Et c'est en haut de la liste de nos priorités pour que

---

ce soit pris en compte lors de notre prochain objectif mardi. Nous prenons bonne note de vos propos. Merci beaucoup.

James ?

JAMES GANNON:

Merci. James Gannon. Deux choses. Tout d'abord, je suis d'accord avec la plupart des choses dites par Avri. Je pense que c'est extrêmement important que nous fassions comprendre au public que nous apportons cette équipe de rédaction professionnelle pour réaliser la rédaction. Je ne crois pas que nous ayons besoin du personnel chargé de la politique et de rédacteurs techniques. Nous avons besoin de rédacteurs créatifs qui s'assoient avec nous et qui établissent ce que nous leur demandons.

Je crois que ce ne serait pas bon d'apporter une équipe de rédaction technique. Nous aurions au final le même type de document que nous avons à l'heure actuelle.

Ensuite, je voudrais réitérer ce que je disais hier. Je ne crois pas que nous devrions établir de calendrier avant d'avoir les faits exacts sur lesquels baser ce calendrier. Je crois que nous faisons les choses à l'envers.

Je comprends le besoin d'avoir une certaine forme de cadre sur ce que nous allons faire, et qui je crois est assez bon en ce qui

---

concerne le Conseil d'administration actuellement. Mais nous ne savons pas comment structurer ces dates. Nous ne savons même pas quand ni si les organisations membres vont pouvoir organiser une intersession. Je pense que nous faisons les choses à l'envers.

Je pense que la question du cadre est posée à l'envers, et je suis tout à fait d'accord avec ça. Je pense que bloquer les dates maintenant avant d'avoir écouté les organisations membres sur leur processus serait faire les choses à l'envers.

MATHIEU WEILL:

Il y a donc beaucoup d'hésitations. Un certain nombre de choses doit être vérifié avec les organisations membres. Mais si nous pouvions nous mettre d'accord sur UN cadre et sur les premières étapes, cela nous donnerait une base pour les discussions avec le monde extérieur car évidemment nous ne sommes pas les seuls à décider. C'est vrai.

Kavouss à suivre. Et je vais fermer la queue après l'intervention de Kavouss.

KAVOUSS ARASTEH :

Merci beaucoup de me donner le délai. Il a été difficile hier soir de penser faire quelque chose en cinq jours. C'est mieux maintenant.

---

La nuit dernière nous avons discuté au sein du GAC. Tel que cela figure dans le communiqué après des discussions approfondies et difficiles, nous avons finalement décidé de travailler davantage sur les exercices de simulation de crises 18 et d'apporter une contribution au CCWG dans le délai imparti. Pouvez-vous préciser le délai dans lequel vous souhaitez recevoir les contributions ?

Je ne crois pas que la date du 20 novembre sera possible pour le GAC. Donc quel serait la prochaine date ?

Je pense que cette contribution devrait être reçue avant la finalisation du rapport à envoyer au Conseil d'administration de l'ICANN. Donc la fin du calendrier est claire. Mais au plus tard à quelle date souhaitez-vous recevoir notre contribution car le GAC doit s'organiser selon la manière de procéder avec le sujet, etc. C'est donc une question importante.

Et c'est mon point de vue personnel. Il n'a rien à voir avec mon gouvernement ou avec le fait d'être membre du GAC.

Sans plus de clarification sur la situation des exercices de simulation de crises 18, la transition dans son ensemble est mise en danger. Merci.



---

MATHIEU WEILL: Merci, Kavouss. Je pense qu'en se basant sur ce calendrier, les contributions du public seraient attendues d'ici décembre, mi-décembre. Mais si nous pouvions les avoir plus tôt car si ce n'est que mi-décembre alors il pourrait y avoir un certain nombre de choses à revoir. On pourrait avoir besoin de plus de discussions. Je n'avais pas vraiment pris cela en considération, donc je ne veux pas donner une réponse trop rapide.

Je ferme la queue après Thomas Schneider.

Erika, vous avez baissé votre main ? OK. Je vérifiais juste.

Roelof ?

ROELOF MEIJER: C'est Roelof Meijer au micro. J'aime le plan. Je pense que c'est la seule manière possible et pragmatique de sortir de cette impasse avec les délais.

Deux remarques, je pense que nous devrions commencer à communiquer dès que nous avons la décision pour que la communauté sache ce qui va arriver.

Et deuxièmement, je voudrais répéter ce que j'ai dit hier, si nous récoltons beaucoup de sentiments négatifs sur le fait que nous avons une période de commentaires plus courte et sur le fait que nous combinons la période de commentaires avec celle des

---

organisations de soutien, on pourra toujours l'étendre. Nous dépasserons les délais. Mais ça peut être une solution.

Si la communauté nous envoie ce signal dans une mesure sérieuse, alors je pense que nous pourrions faire ça.

MATHIEU WEILL:

Merci Roelof. Bonnes remarques. Comme je disais, je pense que nous devons communiquer très tôt sur ce délai voire même juste après la réunion.

Athina. Où êtes-vous Athina ? C'est incroyable comme cette salle est remplie.

ATHINA FRAGKOULI:

Bonjour. Athina Fragkouli, de l'ASO. Nous pensons donc que ce délai est en effet pragmatique. Nous aimons la combinaison de la période de consultation publique avec l'évaluation des organisations membres. Les SO/AC ont vu ce rapport avant. Avec un résumé de toutes les modifications, ce sera plus facile pour eux de faire une évaluation dans le délai imparti. Je pense donc que c'est un bon équilibre entre le fait de suivre les délais et d'avoir une évaluation correcte.

Nous estimons janvier comme date limite. Nous préférons l'avoir plus tôt bien entendu. À la base, il avait été proposé

---

décembre comme date limite. Mais nous comprenons que certaines inquiétudes doivent être traitées. On a donc étendu le délai.

Et nous avons confiance et nous espérons que ce délai sera respecté. Merci.

MATHIEU WEILL:

Merci Athina.

Alan ?

ALAN GREENBERG :

Deux rapides commentaires. En ce qui concerne les rédacteurs techniques et les éditeurs, etc., j'ai beaucoup d'expérience de travail avec ces personnes-là. J'ai travaillé avec des éditeurs techniques qui ont trouvé des incohérences dans un document très technique de 150 pages et qui ont noté qu'il y avait un conflit et qui sont vraiment compétents.

J'ai aussi connu des gens qui, en essayant d'obtenir plus de clarté, ont complètement modifié l'intention de la déclaration. Donc trouver la bonne personne est essentiel. Ce que nous essayons de faire ressortir de cette réécriture ou de cette rédaction est lié à ça. Il faut que ce soit clair pour que personne ne dise que ce que nous faisons est complexe.

---

D'un autre côté, nous avons besoin de précision car nous attendons des personnes qu'elles rédigent les statuts constitutifs à partir de ce que nous faisons. Et il y a certainement des sujets dans le rapport du CCWG qui ne sont pas clairs à 100 %. Et c'est aussi essentiel. Je ne sais pas vraiment comment vous obtenez les deux en même temps. Je n'ai pas de réponse magique mais il faut y penser.

En termes de délai, je n'ai jamais participé à quelque chose en lien avec une décision commerciale ou peut-être une décision personnelle où j'avais tous les faits. Vous devez simplement prendre des décisions et établir des délais, il faut imposer des dates limites pour motiver les gens à avancer. Je soutiens donc ce que nous faisons.

MATHIEU WEILL:

Merci beaucoup, Alan.

Juste deux choses à ajouter sur la structure du rapport qui doit être très claire.

Quel est le niveau de détails attendu pour chaque section. Il y a certainement beaucoup de documentation à fournir sur les processus. C'est quelque chose que nous pouvons standardiser en termes de niveau de détails afin de s'assurer que nous avons

---

le bon niveau. Et ensuite passer aux rédacteurs techniques ou au moins aux éditeurs.

Mais gardons cette discussion pour la semaine prochaine. Notre question principale ici est de savoir si nous pouvons nous mettre d'accord sur ce cadre? Et je parle d'un cadre relatif au calendrier.

Prochain orateur, Sébastien.

SEBASTIEN BACHOLLET : Merci. J'aime cette proposition. Je pense que c'est une bonne manière d'avancer. Nous devons souligner à nouveau ce dont nous avons parlé hier, si des commentaires peuvent être faits par les personnes qui participent en tant que SO et AC directement à ces SO et AC et pas dans les commentaires publics, ce serait une bonne chose. Cela pourrait diminuer le nombre, disons, de commentaires publics externes à l'ICANN.

Je vois qu'il y a la possibilité d'une réunion d'intersession. Mais je pense vraiment que nous allons devoir nous réunir. Je sais que nous ne savons pas où nous en sommes et comment les choses vont avancer. Et je ne suis pas certain que de donner la possibilité à chaque silo de se regrouper sera la seule façon d'avancer et la meilleure façon d'avancer. Je ne dis pas que

---

nous en avons besoin. Mais nous devons prendre en considération la possibilité de l'avoir. Voilà mon idée. Merci.

THOMAS RICKERT : Merci Sebastien. Je pensais que vous alliez mentionner une réunion en face à face du CCWG dans le Pôle Nord le 24 décembre.

[Rires]

Nous verrons.

SEBASTIEN BACHOLLET : Je dirais que, non. Nous devons aller dans l'hémisphère sud car je n'ai pas la même période de vacances que vous. Et nous pouvons plus travailler dans l'hémisphère sud que dans le nord.

THOMAS RICKERT : Oui. Et c'est l'été là-bas. Et c'est l'été là-bas.

ORATEUR INCONNU : C'est l'inverse.

THOMAS RICKERT : Je sais que la Namibie est volontaire. Et merci beaucoup pour ça. Alissa est la suivante.

ALISSA COOPER:

Merci. Je voulais juste dire qu'en regardant cela du point de vue de l'ICG, je suis assez heureuse que les gens semblent soutenir cela, et que l'engagement de voir le travail réalisé dans un délai court est bien présent. J'ai aimé ce que vous avez ajouté hier, car la date limite actuelle n'était en fait pas écrite. Et cela donne un peu plus de souplesse de façon à ce que les organisations membres ne prennent pas ces deux semaines complètes à la fin. Qu'elles ne retardent pas les choses en envoyant leur proposition. Car chaque jour compte.

Juste une chose que vous n'avez pas dite Mathieu et que je voulais souligner, je pense que l'autre chose importante concernant cela est d'être très clair sur ce que vous cherchez, ce que vous voulez ou non dans les commentaires publics, en particulier toutes les parties de la proposition sur lesquelles il y a déjà eu des accords.

Nous avons fait cela avec l'ICG. Et je pense que ça a bien marché. Cela vous donne essentiellement un levier pour dire après, même si vous obtenez des commentaires sur des choses qui ont été discutées pendant des mois et des mois et déjà convenues, vous pouvez les reconnaître. Mais vous n'avez pas à les traiter à nouveau. Je pense que ce sera très important pour la réussite du processus.

---

THOMAS RICKERT :                   Merci pour ce conseil Alissa. J'ai Thomas. Et Steve va fermer.

THOMAS SCHNEIDER:           Encore bonjour. C'est une discussion utile. Nous allons devoir nous gérer nous-même d'une manière ou d'une autre dans la période à venir. Ce qui me plaît le plus c'est que nous allons recevoir un cadeau de Noël sous la forme d'un document. J'espère donc, si nous l'ouvrons sous format PDF, qu'il y aura Jingle Bells le 24. Ce serait un super signe.

Mais en ce qui concerne le calendrier, je veux suivre Stéphane. Car bien entendu nous allons avoir besoin...nous ne savons pas encore. Mais nous allons peut-être devoir nous retrouver, le GAC. Mais je pense que ce serait plus utile s'il y avait une chance de ne pas se retrouver en silos. Mais dans le cas où nous aurions à continuer à nous parler les uns les autres, nous devrions essayer de nous retrouver au même endroit en même temps. Je ne sais pas si c'est faisable. Je suppose que personne ne sait. Mais je voudrais vous signaler que, si nous avons réussi à nous retrouver, ceux qui pensent qu'ils doivent se retrouver, je pense que ce serait bénéfique. Et juste pour votre information, je pense qu'on dirait que cette réunion aura probablement lieu en janvier, ce qui est bien pour nous car, comme certains d'entre-vous le savent peut-être déjà, nous avons une assez grande



---

réunion entre entreprises, avec des ministres et d'autres hauts fonctionnaires en décembre. Donc décembre est un mois assez chargé juste avant Noël. Pour obtenir une confirmation. Donc ces réunions auront peut-être lieu en janvier. Ce que vous pensez est probablement probable.

OK. Merci beaucoup.

THOMAS RICKERT :

Merci, Thomas. Et Thomas voudrait répondre à Thomas.

Bonjour je suis Thomas. Ce que vous dites est tout à fait logique. Néanmoins, je pense que nous devrions être très prudents dans la manière dont nous communiquons cela. Proposer une réunion intersession de l'ICANN où toutes les organisations membres se réunissent pour discuter de ce que nous faisons, donne l'impression que nous ouvrons le sujet à d'autres opportunités de négociations et de délibérations.

Mais c'est loin d'être le cas.

Nous comprenons donc que l'ICANN serait volontaire pour faciliter les réunions des organisations membres pour qu'ils discutent et approuvent les recommandations. Donc soyons très clairs. Il ne devrait pas y avoir au sein de la communauté d'attentes concernant le fait qu'une telle réunion serait l'occasion, vous savez, de représenter la fin du jeu.

---

Ils peuvent survenir en même temps. Ils peuvent se coïncider. Ce sera la mission des co-présidents d'atteindre les dirigeants des divers groupes. La GNSO est en position de réaliser une prise de décision désynchronisée.

Je pense que nous devrions parler via le micro, et le commentaire de Chris a été de toute façon sans réserve. J'ai donné mon opinion. Merci.

Merci, Thomas. Très bien. 1-1 Steve.

STEVE DELBIANCO:

Merci. Steve DelBianco

Alissa vous avez dit « Qui a été précédemment convenu » Et vous avez raison, certaines choses ont été convenues auparavant par le CCWG. Mais je ne crois pas que nous puissions dire que quelque chose a été convenu par les organisations membres. Car à ma connaissance, aucune des organisations membres ne s'est officiellement positionnée et n'a déclaré être d'accord avec les pages 15-96. Donc nous ne pouvons pas dire avec certitude que les organisations membres se sont mises d'accord même si le CCWG l'a dit. Et ensuite, Thomas, si nous nous rencontrons pour cette intersession des organisations membres...et à nouveau, uniquement en cas de besoin. C'est possible. Le meilleur cadeau de Noël ce serait ça, si le rapport amendé, celui

---

qui intègre l'opinion de l'organisation membre du GAC et l'ALAC et le SSAC, si on peut mélanger tout ça, le pimenter un peu avec les commentaires publics, il est possible que tous les dirigeants des SO/AC reviennent et disent « Hey, nous sommes d'accord avec ce nouveau rapport amendé. »

Mais sinon, faciliter une résolution rapide des différences restantes, on vous invite à faire un chat sur une Adobe ou à se rencontrer en personne. Bien qu'il ne s'agisse pas de silos, vous comprenez que nous avons dû pouvoir quitter la grande salle vraiment rapidement. Et les dirigeants du GAC se rencontrent dans cette salle, la GNSO ici présente, pour que nous puissions décider si nous sommes d'accord et revenir ensemble. Cela pourrait prendre un jour ou deux. Heureusement, nous n'avons pas à le faire.

Mais nous devons être capables de faire attention au fait que seules les organisations membres et pas le CCWG peuvent approuver cela.

THOMAS RICKERT : Merci Steve. Et Chris a demandé un commentaire nuancé.

CHRIS DISSPAIN : Si je peux prendre une décision, pendant cette période de commentaires, n'est-ce pas? Je suppose que vous allez

---

procéder comme habituellement avec des séminaires web etc., n'est-ce pas ?

ORATEUR INCONNU : Oui.

CHRIS DISSPAIN : Puis-je suggérer qu'au lieu de faire ce que vous avez fait par le passé, c'est-à-dire le CCWG qui organise un séminaire web, que nous demandions aux SO et AC d'organiser ensemble un séminaire web qui soit donc conduit par eux et que vous y participiez. Car si Byron, Jordan et moi nous nous prononçons en faveur et si nous disons que la ccNSO participe au séminaire web, alors vous aurez plus de personnes impliquées et vous aurez plus d'ampleur.

MATHIEU WEILL: Je pense que c'est une excellente suggestion, et nous pouvons certainement la présenter au Conseil d'administration.

Voilà donc le cadre. Nous devons encore atteindre les dirigeants des SO et AC pour avoir leurs retours. Mais je pense que nous avons assez d'ampleur pour avancer avec ce cadre en termes de calendrier. J'ai pris note des commentaires qui demandent plus de clarté, sur notre structure de rapport et que la manière dont

---

nous allons rédiger le rapport de façon à obtenir des messages et un niveau de détails suffisant sont nos principales priorités sur la liste, que nous avons besoin de communiquer sur tout ça de manière très claire et probablement dès le forum public de cet après-midi et dans une déclaration juste après la réunion.

Et je pense qu'avec ça, nous pouvons passer à l'ordre du jour suivant. Et je me tourne maintenant vers Thomas. Thomas.

THOMAS RICKERT : Merci beaucoup, Mathieu. Nous continuons la discussion avec l'intégration de révisions AoC et les statuts constitutifs. Et je suggère que Steve nous rafraichisse la mémoire.

STEVE DELBIANCO: Thomas je suppose que vous allez apporter le même document avec lequel nous avons travaillé hier après-midi. Il y a juste quelques éléments restants que nous voudrions mettre en deuxième lecture en ce qui concerne des questions pour le groupe entier. Donc Alissa c'est mieux si vous faites défiler jusqu'à la partie du document à la fin où se trouvent des questions de signification du CCWG avec des options. Je crois que ça commence page 5. Merci. La première est la notion de révision des recommandations. Passons à la deuxième.

---

C'est la composition des équipes de révision. Il y a quatre équipes de révisions dans l'Affirmation d'engagements que nous intégrons dans les statuts constitutifs. Dans notre deuxième rapport préliminaire nous avons suggéré que ces équipes de révision seraient composées à partir des sept AC et SO qui pourraient chacun offrir une liste de noms pour les personnes qui voulaient participer. Et dans notre deuxième rapport préliminaire nous avons permis aux présidents des AC et SO respectifs de déterminer conjointement maximum trois parmi chaque SO et AC, donc jusqu'à 21 participants au total. Nous avons eu des commentaires publics disant que ce serait un mélange inapproprié pour certaines révisions qui paraissaient assez lourdes, laissez-moi vous donner deux exemples.

L'équipe de révision du programme des nouveaux gTLD est très concentrée sur l'espace gTLD, donc la GNSO aurait plusieurs personnes qui pourraient vouloir participer et donner leurs points de vue sur cette équipe de révision tout comme l'ALAC et le GAC. La ccNSO ne serait peut-être pas aussi intéressée. Et je ne sais pas si le SSAC, le RSSAC et l'ASO aurait un niveau d'intérêt important.

Mais en sachant que 21 serait le maximum pour une équipe de révision, beaucoup au sein de la GNSO, dans les commentaires publics, ont suggéré que nous utilisions certaines de ces 21 personnes, si d'autres n'en veulent pas, qui veulent vraiment

---

participer en quelque chose qui impacte fondamentalement leurs intérêts. Si l'ASO, par exemple, ne voulait pas utiliser ces trois membres de l'équipe de révision pour un réexamen du programme des nouveaux gTLD, alors la GNSO et/ou l'ALAC et le GAC pourraient avoir plus de membres. Cela permet également de se rapprocher d'un désir de diversité lorsque nous avons un nombre légèrement plus élevé et il pourrait y avoir une certaine discrétion.

Au départ, l'AoC actuelle n'avait pas de nombres et elle ne permettait pas à la communauté de déterminer qui continue. Elle permettait au président du GAC et au président de l'ICANN d'approuver les noms entrants. La bonne nouvelle est qu'ils ont toujours accepté les noms proposés. Mais il y a toujours la question de la représentation.

Nous avons donc deux options. La première est de conserver une limite stricte de trois provenant de tous AC et SO avec un total allant jusqu'à 21. La deuxième option apporte une certaine discrétion. Si l'ASO ne veut pas de ces trois, les présidents pourraient les attribuer à un autre groupe, un autre AC ou une autre SO qui souhaiterait plus de représentation.

Toutes les recommandations des AC et SO sur une équipe de révision sont pour les commentaires publics. Et il y a un modèle de décision consensuel qui est adopté au sein de l'équipe de

---

révision affirmant qu'une personne ne peut pas simplement charger l'équipe de révision avec un AC ou une SO particulier.

C'était une décision relativement partagée. Je dirais que l'option B obtiendrait légèrement plus de soutien que la A. Et ça a été débattu hier. Mais je pense que le président aimerait avoir une opinion finale à ce sujet.

Le texte à l'écran a surligné de la deuxième à la dernière phrase pour que vous puissiez comprendre ce qui est différent avec l'option B.

THOMAS RICKERT : Merci. Je suggère que prenions l'option B pour le premier élément. L'option B est préférée pour le deuxième. Pourriez-vous nous montrer le troisième, brièvement, la question fondamentale ?

STEVE DELBIANCO: Vous n'allez donc rien évaluer ici mais vous allez aller de l'avant ?

THOMAS RICKERT : Nous en avons parlé hier. Nous voudrions juste confirmer la bonne compréhension que nous avons obtenue hier, qui était de dire que l'option B est préférée pour le premier élément. Ce



---

devrait être pour celle-ci. Passons maintenant aux principes fondamentaux.

STEVE DELBIANCO: Est-ce que nous sommes en train de dire que le silence de la salle indique un consentement pour l'option B, est-ce que c'est ce que vous suggérez ?

THOMAS RICKERT : Nous allons ouvrir le sujet aux discussions après que vous ayez présenté le troisième élément.

STEVE DELBIANCO: Le troisième élément n'est pas vraiment lié à ça. OK. Je suppose que nous attendons qu'Alice fasse défiler l'écran jusqu'au troisième élément. Très bien. Alors, tout nouveau sujet. C'est une interrogation qui persiste sur les statuts fondamentaux, savoir si l'engagement contenu dans le Chapitre XVIII des statuts constitutifs existants de l'ICANN devrait être fondamental ou non.

Le Chapitre XVIII des statuts constitutifs actuels affirme, « Le bureau principal des opérations de l'ICANN doit se trouver dans le Comté de Los Angeles, État de Californie. » Ça ce sont les statuts constitutifs.

---

Les statuts constitutifs indiquent de manière séparée que l'ICANN est une association californienne d'intérêt général à but non lucratif. Ce sont deux déclarations descriptives. Et elles ne contiennent pas l'expression « doit être. » N'est-ce pas Kavouss ? C'est très important ce « doit ». Elles contiennent le mot « est », qui décrit donc une situation.

Ces deux sont soumises, selon les pouvoirs de la communauté, à l'approbation ou au blocage de la communauté. Et je les ai décrites hier soir comme 'une ceinture et des bretelles'. Car pour modifier ces déclarations de la présence californienne, il faudrait que la communauté approuve par deux-tiers des voix une modification des chapitres et qu'elle approuve ou qu'elle ne bloque pas la modification du chapitre XVIII. Il pourrait y avoir beaucoup d'autres changements si l'ICANN remontait jusqu'à ses racines et incorporait un type d'entité différent dans un pays différent.

Nous avons donc devant nous deux options. La proposition du CCWG dans la seconde version préliminaire était de désigner le Chapitre XVIII des statuts constitutifs de l'ICANN comme statut standard.

L'option B qui a connu dans la période de consultation publique une grande préférence, et je noterai que les gouvernements ont été pour la plupart en faveur de l'option A et contre la B.

---

Et la B serait de désigner le Chapitre XVIII des statuts constitutifs de l'ICANN comme un statut fondamental. Qu'est-ce que cela voudrait dire ? La différence est que, si c'est un statut standard, le pouvoir de la communauté était de le bloquer, en cas de consensus...est-ce que vous vous souvenez de ça dans la charte de ce matin ? Le blocage des statuts constitutifs. OK.

Si vous en faites un statut fondamental, on passe au pouvoir de la communauté qui déclare 'nous devons approuver de manière positive un changement vers un statut fondamental'. OK ?

Donc le transformer en statut fondamental est ce que j'ai caractérisé hier soir comme 'une ceinture et des bretelles'. Ça tient votre pantalon avec de la super glue.

Et je pense qu'il était difficile hier soir d'évaluer le sentiment dans la salle. Et je dirais que c'était assez divisé.

Donc Thomas je me tourne vers vous pour décider d'une confirmation.

THOMAS RICKERT :

Merci beaucoup, Steve. Je pense que notre groupe penche vers l'option B pour la première question, l'option B pour la deuxième question. Et c'était encore ouvert. Et nous avons plus ou moins une égalité, sur le résultat de la période de

---

consultation publique. Rappelons-nous juste de la méthode de travail utilisée jusqu'à maintenant.

Si l'on regarde les rapports précédents nous avons été très clairs pour le monde extérieur quant au fait que nous avons une liste limitée de ce qui est intégré aux statuts fondamentaux. Voilà le point de départ. Et c'était notre méthode de changer ça, s'il y a du soutien, un soutien suffisant pour le changement. Ensuite nous apporterions quelques retouches.

Ce que je comprends ici c'est que nous avons une égalité sur la question de la modification ou non. Et ce n'est pas ce que j'appellerais d'un point de vue de président un soutien massif pour le déplacement de cette question vers un statut fondamental. Personne n'a demandé un ajout aux statuts fondamentaux d'aussi loin que je me souviens.

C'est juste pour confirmer que nous ne sommes pas en train ou que nous ne devrions pas rouvrir la discussion du début. Nous avons déjà eu des discussions, qui à l'heure actuelle montre que, à moins que ce groupe avec un large soutien souhaite le rendre fondamental, on dirait que cela va rester comme tel, l'option A sur ce sujet.

Donc merci de garder ça à l'esprit lorsque vous parlez. Je pense que nous avons vraiment besoin de beaucoup d'ampleur pour nous faire passer à un statut fondamental. Je pense que les

---

mains de Sebastien et Thomas sont passées. Donc on peut passer à Alan, Brett, Greg et Chris.

ALAN GREENBERG : Je parle des révisions AoC. On peut revenir en arrière, à ces options.

OK. J'ai entendu quelque chose de différent lorsque Steve les a décrites par rapport à ce que je vois écris là. L'option A ne mentionne pas le nombre 21. Vous l'avez fait lorsque vous l'avez décrite.

STEVE DELBIANCO: Si elle le mentionne. L'option A est de préserver ce qu'il y a dans les statuts constitutifs. Et ça va jusqu'à 21. En d'autres termes, l'option A vise à préserver le texte dans la seconde publication qui déclare 'jusqu'à 21', Alan.

ALAN GREENBERG : Ah ok. Désolée. Ce n'était pas mentionné là, donc j'ai pensé que nous parlions de l'omettre à ce niveau.

STEVE DELBIANCO: Si vous remontez...peu importe. Je comprends ce que vous voulez dire.

---

ALAN GREENBERG : C'était ma remarque. Je pensais que de mettre le nombre 21 ici, qui n'est pas dans les révisions AoC actuelles, allait créer des attentes et rendre difficile pour les présidents le fait de ne pas avoir de comité de cette taille, ce qui veut dire qu'une fois que nous ajoutons des experts au Conseil d'administration, on parle de 25, 27. Je pense à nouveau que c'est trop.

THOMAS RICKERT : Merci Alan.

Brett ?

BRETT SCHAEFER: Merci. La mienne concerne l'option du statut fondamental. Et ce qui m'inquiète c'est que nous venons de passer un an, peut-être plus, peut-être moins sur le fait que certaines personnes parlent d'une structure visant à savoir comment faire fonctionner ce mécanisme de la communauté. Et cela a impliqué un certain nombre d'avis juridique, une grande quantité d'avis juridique. Et tout se base sur la loi californienne.

Si nous modifions la juridiction, nous allons peut-être à nouveau ouvrir ce processus entier à la communauté en se réengageant sur tout ce que nous avons déjà fait l'année passée. Donc si nous

---

passons par ces 'ceintures et bretelles'...je comprends que ce soit un processus à deux étapes. Mais avec de la super glue, cela demande que la communauté l'approuve. Je pense que la communauté devrait approuver le fait de repasser par ce processus difficile. Et je pense que nous devrions le considérer comme un statut fondamental.

THOMAS RICKERT : Merci Brett.

Greg ?

GREG SHATAN: Merci. Greg Shatan pour l'enregistrement. Je veux également parler du statut fondamental. Je pense que c'est important de visualiser ça dans le contexte du paragraphe 8 de l'Affirmation d'engagements dans lequel se trouve un engagement de conserver l'ICANN aux États-Unis. Et je pense que c'est peut-être le seul engagement à ne pas réimporter dans les statuts constitutifs sous la forme d'un statut fondamental. C'est ce qui ressort à mon avis. Donc cela peut être vu dans un contexte d'isolement du choix au sein du document, au sein des statuts constitutifs des chapitres, mais il faut également voir ça en ce qui concerne la manière dont nous traitons l'Affirmation d'engagements.

---

Et je pense que quiconque réalise une analyse assez bonne de cela verra que nous avons choisi de revoir cet engagement à un niveau inférieur. Et nous devons vraiment réfléchir pour savoir si c'est bien le message que nous voulons envoyer à ce stade.

Merci.

THOMAS RICKERT : Merci Greg.

Chris ?

CHRIS DISSPAIN : Je veux soutenir Greg, Brett. À moins que je ne me trompe, tout le reste qui provient de l'AoC est dans les statuts fondamentaux ou à peu près tout le reste.

STEVE DELBIANCO: Je ne crois pas. Toutes les révisions sont dans les statuts constitutifs standards.

CHRIS DISSPAIN : Oui d'accord. Mais les engagements, d'accord.

Je ne vais pas prendre plus de temps. Ça devrait être un statut fondamental. Changer de juridiction devrait être une affirmation



---

positive de la communauté plutôt qu'une objection. Ça devrait être dans les statuts fondamentaux.

STEVE DELBIANCO: Chris, étant donné que c'est dans les statuts constitutifs également, nous avons déjà une exigence affirmative de 2/3 pour changer ça. Notre idée dans cette deuxième version préliminaire est qu'il y a déjà une approbation affirmative demandée par la communauté pour modifier les statuts constitutifs.

CHRIS DISSPAIN : Alors qu'est-ce qu'il y a de mal à la considérer comme un statut fondamental ? Ça délivre un message important.

STEVE DELBIANCO: Donc deux affirmations. C'est ce que vous suggérez ?

CHRIS DISSPAIN : Ouais.

STEVE DELBIANCO: OK. J'ai compris. Pedro ? Puis Olga et Fiona. Mary vous n'étiez pas dans la salle Adobe. Passons à Pedro, puis Mary et ensuite Olga.

---

PEDRO DA SILVA: Je voudrais répéter le soutien de mon pays pour l'option A qui vise à conserver cela comme un statut constitutif standard. Merci.

THOMAS RICKERT : Olga merci. Pardon. Mary. Allez-y.

MARY UDUMA: Merci. Je tiens à attirer l'attention sur le fait que l'engagement réalisé par l'ICANN visait le Gouvernement des États-Unis. Et maintenant nous nous tournons vers le monde entier.

Nous avons la communauté Internet. Et tout le monde prend désormais part à l'Affirmation d'engagements que nous réalisons. Et nous disons donc que pour cette raison il faudrait la garder comme un statut constitutif standard et qu'il faudrait choisir l'option A.

THOMAS RICKERT : Merci Mary. Olga ?

---

OLGA CAVALLI: Merci, Monsieur le Président. Je voudrais soutenir ce qu'a dit notre collègue du Brésil. L'Argentine soutient aussi l'option A, la conserver comme un statut standard.

Et je voudrais faire un commentaire sur la composition des équipes de révision.

Je pense que l'option B paraît plus inclusive, je pense qu'elle serait un peu compliquée à mettre en place. Ça paraît bien mais ensuite, en pratique, ce serait peut-être compliqué. Nous pouvons peut-être aller plus dans la réflexion quant à la mise en place.

Je pense que l'option B est ok, mais ça devrait être pris en considération. Merci.

THOMAS RICKERT : Merci beaucoup.

Fiona maintenant. Je cherche Fiona. Fiona est par là. Allez-y.

FIONA ASONGA: Merci beaucoup. C'est Fiona Asonga, pour la transcription.

Je ne vais pas répéter ce qu'a dit Mary. Mais juste pour mettre l'accent sur ça, l'ICANN veut maintenant s'engager face à la communauté mondiale étant donné notre ouverture et elle

---

essaie de montrer que le modèle multipartite que nous avons, fonctionne.

Pour gérer cela et dans l'intérêt de tous les participants mondiaux que nous allons bientôt voir venir pour assister aux réunions de l'ICANN étant donné que nous montrons au monde que nous sommes un organe multipartite mondial, que nous sommes capables de travailler ensemble et de faire bouger l'Internet dans la direction que nous voulons, il est important que ce ne soit pas un statut fondamental. Soyons ouverts et flexibles.

Peut-être qu'un jour l'Australie nous proposera un meilleur arrangement que le gouvernement américain en termes d'accueil de nos bureaux, des questions d'impôts, d'embargos, de relations avec les autres pays du monde car c'est aussi une question pour ceux d'entre nous qui viennent de ces régions pour participer à l'ICANN. Parfois nous ne pouvons pas obtenir de soutien car le gouvernement américain a des problèmes d'embargo avec nos pays.

Essayons donc ici de nous arranger, soyons flexibles et autorisons le caractère standard du statut et n'en faisons pas un statut fondamental.

Ensuite, sur la question de la participation à l'HRT, alors que nous voudrions augmenter le nombre de certains des groupes,

---

je pense qu'il est important de savoir exactement comment la participation est allouée. Par exemple, si l'ASO ne peut remplir qu'une position pour un domaine particulier, demandons à l'ASO de confirmer qu'elle ne peut remplir qu'une position. Et quiconque réalise la sélection peut ensuite voir comment équilibrer les choses.

Nous devrions également être conscients du fait que les équipes de révision ont pris un peu de temps et ont utilisé quelques ressources. Lorsqu'elles sont trop volumineuses, il devient difficile pour l'ICANN de les intégrer dans le budget.

Et lorsque vous regardez les révisions qui sont planifiées entre maintenant et 2019, il va y avoir tellement de groupes qu'il va être difficile pour les finances de l'ICANN de gérer le poids du déplacement de toutes ces équipes de révision pour les réunions en face à face, pour les réunions de l'ICANN. Si nous voulons attacher ça au budget et tout le reste dans l'intérêt de gérer correctement l'organisation, gardons un nombre assez bas.

L'option A est idéale, conserver le nombre à 21. Cela inclut les experts qui doivent être pris en compte ainsi que les représentants des SO et AC. Merci.

---

THOMAS RICKERT : Merci beaucoup, Fiona. Et la queue sera fermée après Bruce. Rafael est à suivre.

RAFAEL PEREZ GALINDO: Merci, Thomas. Nous sommes pour l'option A. Il est très clair que l'organisation a besoin de stabilité et d'un environnement juridictionnel prévisible.

Et ces exigences pourraient très bien être intégrées dans les statuts constitutifs comme une manière d'assurer la conformité avec les mesures de sécurité de l'ICANN. Mais ordonner maintenant une juridiction particulière écarterait d'autres juridictions dans le futur qui pourraient parfaitement convenir et respecter ces exigences à l'intérieur et à l'extérieur des USA.

D'un autre côté, la question de la juridiction est déjà une mission de la piste de travail 2 et entériner les juridictions actuelles de l'ICANN dans les statuts fondamentaux anticiperait en quelque sorte le travail futur de la piste de travail 2 à ce sujet.

Je voudrais également demander aux collègues qui préféreraient l'option B de réfléchir en quelque sorte au message qu'ils veulent transmettre au reste du monde. Merci.

THOMAS RICKERT : Merci beaucoup. Jordan.

JORDAN CARTER:

Merci. Jordan Carter .NZ, je prends la parole en tant que participant du groupe.

Mon organisation soutient l'option A. Nous avons là un choix prudent entre les différents symboles en jeu avec ces décisions. Et nous pouvons consolider notre rapport, notre deuxième proposition préliminaire, autour de l'idée qu'il existe déjà des dispositions dans les statuts constitutifs concernant le lieu de la société. Nous avons une juridiction entreprise en tant que piste de travail 2.

Je trouve qu'on a trouvé ici un certain équilibre. Et je n'ai entendu personne suggérer une modification de cet équilibre. Donc sans raison de modifier cet équilibre d'une manière qui rendrait plus difficile le fait d'obtenir une approbation d'une de nos organisations membres majeures mais cela ne donnerait aucun intérêt pratique qui aiderait les autres organisations membres, je ne vois pas le besoin de changer. Et je vois cela juste comme un autre exemple de notre désir constant d'intenter des actions en justice. Je soutiens donc l'option A.

THOMAS RICKERT :

Merci Jordan. Avri ?

---

AVRI DORIA :

Merci. C'est Avri qui parle. Je rejoins ceux qui soutiennent l'option A. Tout d'abord je pense qu'avec le reste des éléments de l'AoC qui sont des statuts standards, le fait que la seule raison que ça aille dans cette direction car on pourrait avoir des problèmes si nous ne l'incluons pas, et ce n'est pas nécessaire je pense, est une raison de plus de ne pas lui donner plus de valeur que le reste des AoC dont elle était un élément.

Je pense que nous devons nous rappeler qu'un statut standard est toujours difficile à modifier. Vous voyez ? Nous n'avons pas juste dit ça en intégrant un autre statut constitutif, ça pourrait être modifié au hasard. Ce serait quand même difficile.

Quand vous pensez à ce que ça pourrait signifier, les gens parlent de cette pénibilité de devoir encore repasser par tout ce processus, de la manière dont reconstruire tous les mécanismes à partir d'une autre loi, à moins bien sûr que nous ne déménagions dans le Delaware.

Mais il y aura également un impact budgétaire. L'idée que nous ferions tout ça, et que nous devrions dépenser ces millions...ça veut donc dire que nous avons vraiment deux coups à jouer.

Nous avons l'option de modification des statuts constitutifs, et nous avons le budget à prendre en compte dans cette décision. Donc c'est déjà presque impossible à faire.



---

L'intégrer dans les statuts fondamentaux serait vraiment se mettre le doigt dans l'œil pour que le reste du monde dise, « Nous sommes très très sérieux. Donc n'y pensez même pas. »

Je pense que nous devrions garder l'option A.

THOMAS RICKERT : Merci Avri. Tijani.

TIJANI BEN JEMAA : Merci, Thomas. Vous vous souviendrez bien qu'au tout début il y avait des personnes qui demandaient le déplacement de l'ICANN de la Californie à Genève, etc. Il y a eu beaucoup de discussions sur ça. Et nous avons fini par clore la discussion en disant qu'il ne s'agissait pas de juridiction ou de lieu. Il s'agit de créer des mécanismes de responsabilité pour la transition. Ce n'est pas notre travail de le faire maintenant. Il s'agit de le déplacer vers la piste de travail 2 si vous vous souvenez bien.

J'ai donc peur que si l'on passe à un statut fondamental, on rouvre des discussions. Et nous pourrions avoir des contestations. Et nous avons un problème de temps. Donc devons donc arriver avec une proposition acceptable par tous.  
Merci.

---

THOMAS RICKERT :                   Merci Tijani. Bruce ?

BRUCE TONKIN :                   Je suis un peu perdu, je pensais que vous étiez en train de parler du nombre de personne exigé pour une équipe de révision. Juste un commentaire sur ça. Ouais.

Je pense que nous devrions éviter de mettre trop de détails spécifiques dans les statuts constitutifs. Si j'utilise le Conseil d'administration, par exemple, nous avons les comités du Conseil. Et ces comités ont des nombres différents de membres. Et nous établissons ça dans les chartes de ces comités.

Ce que je suggère avec les révisions de l'AoC c'est que vous la laissiez plus générale dans les statuts constitutifs. Mais je suppose que chacune de ces révisions auraient ses propres règles en termes de références et de chartes. Et nous évoluons à travers le temps. Car ce n'est pas un nombre fixe par question. Donc je ne crois pas que vous ayez besoin d'autant de personnes sur une révision relative à la sécurité par rapport à une révision sur les nouveaux gTLD.

Je réalise qu'il y a une limite. Mais vous aurez peut-être besoin d'être plus nombreux selon les révisions.

Le processus des nouveaux gTLD est également la toute première révision. Il y aura là beaucoup d'opinions différentes.

---

Vous voulez peut-être un plus grand nombre que ça. C'est une révision majeure. Par rapport à quelque chose de plus stable qui aura besoin de moins de changements. Vous aurez peut-être besoin d'une équipe de révision de seulement six personnes.

Vous voyez ?

Je pense donc que nous devrions essayer de ne pas être trop désignateurs des statuts constitutifs et leur permettre d'être établis selon les chartes pour les révisions individuelles.

THOMAS RICKERT :

Merci Bruce. Je vois beaucoup de hochements de têtes. Du point de vue de la procédure, je pense que notre groupe penche plus vers l'option B et est prêt à la confirmer. Pour progresser, j'aurais plutôt tendance à la retirer de la liste et la marquer en vert.

Mais ce que je suggère c'est que du point de vue de la rédaction du statut, en tant qu'avocat, je ne crois pas que ça appartienne aux statuts constitutifs. L'exigence est là. Je suggère que nous avancions sur ce point, et que, sur le fond, nous nous accordions sur l'option B. Mais nous rapportons la question dans la liste pour chercher un soutien quant au fait de ne pas la rédiger dans les statuts constitutifs mais de la mettre dans un autre document. N'est-ce pas ? On peut donc avancer sur la notion.

---

Mais on peut être flexible sur l'endroit. Je pense que c'est un bon moyen d'aller de l'avant. Chris.

CHRIS DISSPAIN :

Deux choses. Pour appuyer ce que Bruce a dit et ce que vous avez dit. Peut-être que nous devrions penser à mettre en place un statut constitutif, un statut simple qui parle des documents de procédures opérationnelles et qui affirme qu'ils contiennent tous les détails et qui est situé sous les statuts constitutifs. Juste une idée.

Ensuite, beaucoup plus important à ce stade, je veux changer ma position. En ayant repensé à ça et aux statuts constitutifs, je suis en fait d'accord avec le fait que ce soit un statut constitutif standard. Donc merci.

THOMAS RICKERT :

C'est donc plus facile pour moi d'enchaîner sur le bilan des discussions. Pour les deux premières questions, nous n'avons vu aucune opposition violente contre le fait de s'éloigner de l'option B en tant que résultat. Confirmons cela. En ce qui concerne le troisième point sur le fait de rendre fondamental ou pas, regardons à nouveau les mécanismes. Nous aurions besoin d'un consensus sur la modification de ce que nous avons dans les rapports précédents. Et je ne vois pas émerger ce consensus.

---

Et je ne vais pas répéter les arguments qui ont été lancés, mais je voudrais ajouter une chose.

Même ceux qui ont vraiment demandé à ce que soit discutée la question de la juridiction voulaient analyser cela de manière plus nuancée, pas tellement en termes de lieu d'intégration, mais sur des questions contractuelles, juridiques. Quelle juridiction s'applique ? C'est donc plus nuancé. Je voudrais juste ajouter que je ne voudrais pas être le gestionnaire de la transition de l'ICANN vers une autre juridiction, en dehors du pouvoir des statuts constitutifs que vous venez de mentionner, nous allons devoir changer cela.

Déplacer l'ICANN serait un cauchemar administratif et logistique. Je pense que nous devrions arrêter là. Merci beaucoup pour cette discussion constructive. C'est à vous Mathieu.

MATHIEU WEILL:

Merci beaucoup, Thomas.

C'est très bien de voir que nous continuons cela de manière constructif et engageant. Nous voulons souligner maintenant les prochaines étapes à court terme. Mais observons la semaine qui vient de passer. Nous avons fait d'excellents progrès. Ça dépasse les attentes. Je suppose que pour beaucoup d'entre vous, nous

---

allons au-delà de ce que nous avons attendu. Et ça vaut la peine de le dire.

J'ai essayé de récapituler certaines des décisions majeures que nous avons prises pour s'assurer que nous mesurons les progrès accomplis. Car nous avons un petit problème d'évaluation du tableau de bord. Mais vous avez sur le chat le lien vers le tableau de bord. Et vous verrez, en gros, que nous avons passé tous les éléments au stade de perfectionnement, au moins, s'il n'y a pas déjà d'accord. Ou d'accepter pour cet élément en attente dont je ne vais pas prononcer le nom ou le nombre ou autre chose car on ne doit pas en parler, excepté que je pense qu'à ce stade nous pouvons aller vers plus de discussions, peut-être sans mentionner son nom.

J'espère qu'il n'y a pas trop de personnes de l'extérieur qui ne sont pas familiers avec notre travail car sinon ils doivent être complètement perdus. Mis à part ça, nous avons fait des progrès sur la mission et les valeurs essentielles. Nous assurons à l'heure actuelle que nous sommes en accord avec l'exigence visant à avoir une mise en application du contrat clarifié avec les bonnes vérifications et l'équilibre pour les registres et bureaux d'enregistrement.

Nous avançons sur la déclaration générale relative aux droits de l'Homme qui doit encore être peaufinée.

---

Nous passons aux discussions de l'IRP au sein de la phase du groupe de mise en œuvre. Et ce n'est pas une mince affaire. Je pense qu'il faut vraiment mettre l'accent sur ça face à la réalisation de ce groupe. Le modèle de désignation unique est notre nouveau modèle de référence.

Nous sommes encore en train de préciser le mécanisme de prise de décisions que nous avons adopté en tant que nouvelle approche, ce qui nous permet d'évaluer le niveau de soutien et le niveau d'objection. Nous avons trouvé un processus très équilibré et une approche pour le plan opérationnel et budget d'un an, qui était un point en suspens de la réunion de Dublin.

Même chose pour la révocation des administrateurs du Conseil d'administration individuels, qui a donné lieu à beaucoup de discussions. Et nous avons trouvé quelque chose qui permet un équilibre approprié de tous les points de vue. Et je voudrais parler d'un équilibre entre les différents aspects ici.

Je l'appellerais l'équilibre Tijani, car c'est quelque chose qui a été souligné par lui lors de la réunion de Paris. Nous avons finalisé certains des détails de l'intégration de la révision AoC au sein des statuts constitutifs. Nous sommes presque prêts à pouvoir prendre en considération ces statuts constitutifs en termes de mise en œuvre.

---

Nous avons adopté une liste d'éléments de la piste de travail 2 avec transparence comme étant l'une des listes principales. Et nous savons que nous devons finaliser certaines discussions relatives à la transparence comme faisant partie des discussions du modèle. Et nous avons mis à jour notre calendrier de façon à assurer un équilibre entre les diverses contraintes que nous avons, celle du calendrier mais également avec le besoin d'un processus inclusif, ouvert et ascendant.

Il y a encore beaucoup de travail devant nous. Aucune pénurie de conférences téléphoniques, de groupes de travail, et de versions préliminaires à revoir au dernier moment. Je peux le promettre.

Et je pense que c'est le meilleur résultat que l'on pouvait attendre. Et nous pouvons vraiment être fiers de ça.

Je voudrais souligner ce que nous pensons être désormais les priorités majeures. Nous allons certainement essayer de mettre à jour la communauté lors du forum public et publier une déclaration du co-président récapitulant les progrès que nous avons faits ainsi que le calendrier.

Nous allons travailler sur le fait de définir cette finalisation du processus du rapport, en embauchant les rédacteurs. Ce serait dans notre ordre du jour, dans notre présentation qui aura lieu



---

juste après cette réunion. Vous pouvez vous attendre à voir ça dans l'ordre du jour de la réunion de mardi.

Nous devons finaliser les discussions sur la prise de décisions du groupe de travail 1. Nous devons également finaliser les discussions sur la transparence que nous avons commencées hier. Et ce sont donc nos prochaines étapes majeures. Et avant de clore la réunion, j'ai quelques remarques à faire, mais je veux vérifier avec la salle que nous avons bien saisi ce que vous pensez être les propriétés majeures sur lesquelles nous devons nous concentrer et s'il y a d'autres étapes à prendre en considération dans cette partie.

Je suppose que les mains levées sont d'anciennes demandes. Et James...

ORATEUR INCONNU : (hors micro)

MATHIEU WEILL: Allez-y.

JAMES GANNON: Merci. James Gannon. Keith Drazek a soulevé un point très important au sein du chat, et je voudrais avoir le ressenti de la salle. Est-ce que quelqu'un qui se rend au FGI pourrait lever la

---

main. Ouais. Pedro du GAC a donc dit, que si nécessaire, il pourrait organiser une réunion pour nous à Jaoa Pessoa.

Je pense que ce serait un bon exercice d'essayer et d'organiser...même si c'est juste de manière ponctuelle un endroit où nous pouvons travailler lorsque nous avons un peu de temps libre, nous rassembler, une rencontre en face à face informelle, pour ainsi dire, alors qu'au moins 40-50 % du groupe seront physiquement réunis à un même endroit.

MATHIEU WEILL: C'est une bonne remarque. Je pense que nous devons réfléchir à la manière dont tirer profit de cette proximité physique. Peut-être en révisant certains documents.

ORATEUR INCONNU : (hors micro)

MATHIEU WEILL: Oui absolument.

Je suis un peu perplexe quant à la queue dans la salle. Je sais que Kavouss veut parler, Mary et Tijani.

Tijani, pouvez-vous lever la main vous êtes dans la salle.

---

KAVOUSSARASTEH : Oui deux questions. Dans quelques minutes nous aurons la réunion de l'ICG. Et je dois faire un rapport à l'ICG en ce qui concerne le processus du CCWG. Je ne suis pas content de la question liée aux séparations du PTI. Il n'y a pas de procédures d'application. La seule chose c'est l'application du processus. Et après ça, nous devons aborder la révocation du Conseil d'administration qui est totalement préjudiciable et impossible. Je ne comprends pourquoi ce n'est pas possible d'inclure quelque chose comme une étape intermédiaire pour ne pas aller vers une révocation du Conseil d'administration.

Si le Conseil d'administration n'approuve pas les séparations, nous n'avons aucun moyen si ce n'est la révocation du Conseil d'administration, ce qui n'est pas un bon processus et qui est préjudiciable. C'est le premier point.

Le deuxième point, la prise de décisions est très confuse. Si le SSAC et le RSSAC ne participent pas, il n'y en aura que cinq. Et dans ces cinq, le GAC est l'un d'eux. Si vous ne comptez pas le GAC comme un acteur de conseils, d'avis, alors quand et comment ces quatre plus un seront-ils comblés car nous avons quatre pour et un contre ? Et ce contre n'est pas compté. Donc cette colonne ne signifie rien. Merci de réexaminer la situation. C'est très très confus.

---

MATHIEU WEILL: Merci, Kavouss. Je pense que pour le premier point nous allons devoir faire des recherches hors-ligne.

Mary, Tijani, et ensuite Avri. Mary.

MARY UDUMA: Je veux juste remercier ce groupe. C'est le groupe le plus intelligent auquel j'ai fait partie depuis que j'assiste à des réunions mondiales. Et le fait d'emporter cela survient toujours en cas de coopération, de collaboration, d'équilibre, lorsque l'on prend en considération le point de vue des autres et au final, ayons un ICANN pour lequel nous sommes tous fiers. Je suis fière de vous. Vous avez si bien travaillé. Peut-on les applaudir ?

[Applaudissements]

MATHIEU WEILL: Vous m'enlevez les mots de la bouche.

MARY UDUMA: Je dis cela car je m'en vais de l'ICG. Merci.

MATHIEU WEILL: Merci beaucoup, Mary.

[Rires]

---

Nous allons revenir à ça. Tijani.

TIJANI BEN JEMAA : Merci beaucoup. Je voudrais apporter mon soutien à la proposition de James concernant l'IGF mais avec une petite différence. C'est bien de se rencontrer et de discuter. Mais disons que nous pouvons ajouter à cela un effort de communication pour montrer à la communauté Internet mondiale que le modèle multipartite fonctionne contrairement à ce que certains disent, affirmant qu'il vaut mieux se tourner vers l'UIT. Merci.

MATHIEU WEILL: Merci beaucoup, Tijani.

Avri ?

AVRI DORIA : Merci. C'est Avri qui parle.

Je voulais répondre à la question de Kavouss rapidement. Je sais que vous avez dit que vous reprendriez tout ça hors-ligne mais je lève la main pour parler de ça. Je pense que ce n'est pas aussi grave que Kavouss le croit car si vous regardez l'échelle que nous avons, si le mécanisme de la communauté et le Conseil d'administration viennent à prendre des décisions différentes, il

---

y a alors ce dialogue entre eux avant de monter un peu plus à l'échelle, et si ce dialogue ou la médiation ne fonctionnent pas, alors c'est l'option méchante, renverser le Conseil ou aller en justice.

Mais il existe vraiment une occasion de dialoguer après que le mécanisme de la communauté et le Conseil d'administration aient chacun pris leur décision sur le résultat du SCWG. Je voulais juste que ce soit pris en considération, ce n'est pas si grave.

MATHIEU WEILL:

Merci, Avri.

Bruce, vous voulez le dernier mot ?

BRUCE TONKIN :

J'appuie ce qu'Avri vient de dire. Je voudrais juste ajouter un peu de contexte. La fonction de l'IANA aujourd'hui travaille étroitement avec la fonction des utilisateurs de la fonction de l'IANA. Et chacun de ces utilisateurs a déclaré que la fonction de l'IANA joue parfaitement son rôle pour leur grande satisfaction.

Le premier point de cette échelle, est donc, en gros, ces utilisateurs. Et le point global dans la proposition du CWG et dans toutes les autres propositions est qu'il y a effectivement un

---

groupe d'utilisateur qui s'est formé. Je ne me souviens pas de la terminologie exacte. Mais ils auront un très bel acronyme. C'était en gros un groupe d'utilisateurs. Dans l'ensemble, ces choses vont être résolues. Et c'est bien fait au sein de l'organisation. Ce n'est même pas au niveau du CEO.

Et ensuite la première intervention progressive serait de saisir la gestion qui je pense est entre les mains de Akram. Le prochain point c'est Fadi en tant que CEO.

Et ensuite le prochain point sera le Conseil d'administration. Et nous avons des membres du Conseil d'administration qui viennent de chaque organisation de soutien en lien avec les fonctions IANA.

Et ensuite vous passez au mécanisme de la communauté.

Et ensuite nous avons un forum public.

Vous parlez de tellement de points de progression pour une fonction qui représente juste une histoire noms qui équivaut à ce que je pourrais faire fonctionner sur mon ordinateur.

Je pense que nous en faisons trop. Donc oui, si après tous ces mécanismes la fonction de l'IANA ne fonctionne pas, alors oui nous nous débarrassons du Conseil d'administration. Mais les chances que cela arrive sont infimes.

MATHIEU WEILL:

Je crois que j'ai déjà entendu cette discussion plusieurs fois au sein du CWG.

C'est intéressant de voir que nous fermons une sorte de boucle à la fin de cette semaine concernant ce point en particulier. Je crois que ce que nous pouvons retenir de cette semaine, c'est la manière géniale et incroyable avec laquelle nous rassemblons les gens provenant de groupes différents dans la même salle et de manière collaborative qui fait la différence. Cela amène le progrès. Ça fait la différence.

Et nous devons rentrer à la maison avec ça. C'est notre message à emporter, lorsque nous nous rassemblons nous pouvons trouver des solutions. Et c'est ce que nous pouvons transmettre à nos organisations respectives et plus encore, à nos communautés respectives, voilà ce qui fonctionne. Et voilà donc ce que nous incorporons dans notre cadre de responsabilité. Nous intégrons tellement d'opportunités pour qu'aient lieu ces discussions?

Voilà ce avec quoi nous devons rentrer. Et nous devons également reconnaître que c'est parfois fatigant, souvent frustrant, mais que c'est également une expérience enrichissante lorsque nous faisons cela. Et cette semaine, le manque de sommeil, le stress, c'est fini maintenant.



---

[Rires]

C'est le moment de clore nos sessions ! Il va y avoir au moins quatre jours avant que nous reprenions le téléphone.

ORATEUR INCONNU : Whoo-hoo !

MATHIEU WEILL: C'est super, n'est-ce pas ?

[Applaudissements]

Et je crois que l'on peut vraiment remercier le personnel chargé de la réunion. Ils ont été formidables, avec beaucoup d'ajustements.

[Applaudissements]

Et je sais qu'avec eux il y a l'équipe IT, tous en soutien de l'ICANN. Le soutien pour le déplacement ont fait des choses merveilleuses pour nous dans un délai très court ces derniers mois.

Nous avons une équipe créative géniale à XPLANE qui a été présente face à vous lors des séances de groupe.

[Applaudissements]

---

Même Dave. Je vous compte Dave.

[Rires]

Nous sommes heureux d'avoir Trang et l'équipe de mise en œuvre avec nous à bord. Et je crois que c'est très bon signe que nous devons les intégrer dans le groupe et les familiariser avec notre travail.

Et je suis sûr que j'en oublie beaucoup au sein de l'organisation qu'est l'ICANN et je m'en excuse.

Je remercie nos avocats d'avoir été silencieux.

[Rires]

[Applaudissements]

Mais également d'avoir été très productifs tout au long de la semaine. Vous n'avez pas vu ça car c'était en coulisse. Mais ils ont fait un travail merveilleux dans un délai très court. Mais la question du silence est une réussite.

[Applaudissements]

C'était sympa Holly, dans le contexte français. Considérer cela comme une différence culturelle.

Je voudrais également remercier notre merveilleuse équipe de soutien direct. Je veux dire, Alice, Harry, Bernie, ils ont été

---

remarquables. Ils ont tourné autour des ordres du jour, des diapos. Je peux vous dire qu'ils ont beaucoup de sommeil en retard.

Et pourtant, ils pensent quand même à me ramener ça au cas où je meurs de faim dans la matinée. Merci de prendre soin de nous. Vous avez été géniaux.

Félicitations aussi aux rapporteurs.

[Applaudissements]

Ils trouvent toujours des moyens de produire des documents supplémentaires comme ça, en deux heures. Ils ont réalisé dix appels par semaine. Vous n'avez aucune idée des aperçus qu'ils nous donnent durant ces réunions. Ils cherchent vraiment à mieux nous préparer. Et ça fait une grande différence dans la manière dont les réunions sont gérées.

Et je pense que nous devons aussi reconnaître qu'ils ont montré un leadership dans leur capacité à aller au-delà de leurs propres opinions pour le bénéfice du processus. Je pense que ça doit être mentionné, renforcé, et que ça mérite des applaudissements.

[Applaudissements]

---

Remerciement spécial pour mes collègues co-présidents, Thomas et Leon. C'est inspirant et incroyable de travailler avec vous. Je pense que nous formons une bonne équipe.

LEON SANCHEZ : Et merci aussi à Mathieu.

MATHIEU WEILL: Et pour finir merci à vous. C'est votre travail. C'est votre rapport. Ce serait votre rapport. Remerciements aux participants à distance qui nous ont suivis, nous n'en avons pas entendu beaucoup cette semaine, mais je sais qu'il y en a eu. J'apprends beaucoup de vous, à la fois en termes de gestion des réunions grâce à vos retours, vos retours directs, vos retours honnêtes, francs parfois. Mais aussi parce que vous avez une valeur et la connaissance de vos compétences se reflète dans les rapports. Vous pouvez en être fiers. Et du fond du cœur, nous formons une bonne équipe de travail. Merci à tous. Et j'espère que vous appréciez la fin de la réunion. Restez à l'écoute pour le forum public un peu plus tard dans la journée. Et bon retour car nous avons un ordre du jour bien chargé pour les prochaines semaines. Merci beaucoup, tout le monde.

[Applaudissements]

**[FIN DE LA TRANSCRIPTION]**